numéro 48

Revue municipale de Loctudy

LESTRAN

an aod Veo

juin 2010

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

DOSSIER

EN SUPPLÉMENT :

LE GUIDE DES ANIMATIONS ESTIVALES 2010

BUDGET 2010

LE PASS FONCIER

LES RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ

L'ESTRAN EDITO

en couverture,
la dune des Sables Blancs

SOMMAIRE

L'ACTION MUNICIPALE p1

CONSEILS ET COMMISSIONS (1), AFFAIRES SOCIALES (3), DEVELOPPEMENT DURABLE (4), FINANCES (10), PORT ET LITTORAL (12), URBANISME (13), TOURISME/ENVIRONNEMENT (14), COMMUNICATION (16), VIE SCOLAIRE (18)

ACTUALITÉS MUNICIPALES p19

ACTUALITÉS COMMUNAUTAIRES p20

POINTS DE VUE p21

VIE DES ASSOCIATIONS p22

TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ (22), FAISONS DU SPORT (23), KERAZAN (25), OTSI (26)

CHRONIQUES LOCTUDISTES p28

HISTOIRE LOCALE (32), NOUVEAUX PROFESSIONNELS (36)

Revue municipale de Loctudy
L'ESTRAN
AN AOD VEO

n°48

Mairie de Loctudy
Place des Anciens Combattants
29750 LOCTUDY
Tél. 02 98 87 40 02

Directeur de la publication :
Joël PIÉTÉ
Coordinateur de la rédaction
Jean LAOUENAN
Maquette et mise en page :
Thierry LOUARN Créations Graphiques
06 65 22 95 85
Impression :
Imprimerie de l'Atlantique 02 98 60 70 41
ISSN 1283 5609.
Ont participé à ce numéro :
J. Balanec, T. Balanec, J. le Bec, M.A. Buannic, A. Chaffron, M. Chaffron, L. le Dréau, G. Jourdren, J. Laouenan, J. Mariel, G. le Marc, P. Méhu, L. Paubert, H. de Penfentenyo, J. Piété, A. Ramon, P. Théallet, S. le Tinnier, M. Toque, C. Zamuner
Crédits photographiques :
Mairie de Loctudy (sauf mentions particulières)

www.loctudy.fr

En cette troisième année de mandat, nous poursuivons la mise en œuvre de nos engagements. Le budget 2010, voté au mois de mars par le Conseil municipal traduit cette volonté. Un budget qui reste marqué, comme les années précédentes, par un souci de bonne gestion. La situation très préoccupante des finances publiques, en France et ailleurs, conforte les choix budgétaires faits depuis longtemps par la commune de Loctudy et qui peuvent se résumer simplement : des dépenses courantes de fonctionnement contrôlées et maîtrisées, avec le souci du meilleur service rendu aux citoyens. Cela permet de dégager de l'autofinancement (notre épargne) pour réaliser les programmes d'investissements, sans recours excessif à une dette (emprunts) qui pèserait sur la prochaine génération et qui contraindrait tôt ou tard à alourdir la fiscalité locale.

Une politique d'investissements régulière dont la finalité est de créer ou d'améliorer les infrastructures publiques (bâtiments, voirie, réseaux, aménagement et protection du littoral, traitement des eaux…) et donc de mettre en place les conditions du développement économique et social de la commune. Cette année, dans une conjoncture difficile, notre situation financière ne nous contraint à aucun renoncement. Notre budget d'investissement est en nette progression et nous allons engager le projet important de la salle omnisports que nous vous avons promise.

Enfin, Loctudy est, dans sa catégorie, une des communes où la pression fiscale est la moins forte. Et, soyez en convaincus, cet argent qui est le vôtre continuera à être géré comme une ressource rare et pour le bien de tous.

Il y a quelques semaines, la tempête «Xynthia» qui a frappé la Vendée et la Charente Maritime est venue nous rappeler que les communes littorales, dont la nôtre, sont exposées et fragiles. Depuis déjà longtemps, ces risques ont été identifiés, traduits dans le plan d'occupation des sols et la zone la plus vulnérable, le Ster Kerdour, fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et d'un plan de sauvegarde communal. Ces évènements prouvent également qu'il ne peut y avoir de développement durable sans prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux.

Nos politiques d'aménagement, nos choix budgétaires intègrent ces préoccupations.

En ce début du mois de juin, je souhaite aux Loctudistes et à nos visiteurs un excellent été. Avec le copieux programme d'animations concocté par les associations locales, ils ne s'ennuieront pas !

Joël Piété
Maire de Loctudy

ESTRAN : Portion du littoral entre les plus hautes et les plus basses mers.
«An aod veo» (breton) : la grève vivante.

L'ACTION MUNICIPALE

CONSEILS MUNICIPAUX
(RÉSUMÉS)

Conseil municipal du 12 mars 2010

- LES FINANCES

Orientations budgétaires

Conformément à la loi, l'adoption des budgets primitifs municipaux est précédée d'un débat d'orientations budgétaires (DOB). Il permet aux conseillers municipaux de connaître les choix budgétaires prioritaires, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement, des projets d'investissement, des recettes fiscales, du recours à l'emprunt… Dans ce cadre, ont été présentés :

- Les comptes administratifs 2009 : budget principal, budget annexe du service de l'assainissement et budget du port de plaisance.
- Les orientations générales pour l'exercice 2010.

Les comptes administratifs 2009

Les budgets de fonctionnement dégagent des excédents, grâce à une gestion maîtrisée des dépenses. Ces excédents ont permis de préserver la capacité d'autofinancement de la commune et de réaliser des investissements sans augmenter le recours à l'emprunt.

En 2009, la Commune de Loctudy a poursuivi son programme de travaux d'aménagement, de modernisation et d'entretien des infrastructures publiques (1,04 million d'euros) : Extension des réseaux d'eaux usées, travaux dans les bâtiments communaux, aménagements urbains, équipements divers.

Les orientations générales pour 2010 peuvent se résumer comme suit :

Accélérer le rythme des investissements pour contribuer au soutien de l'économie locale, contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver l'autofinancement, répondre aux préoccupations de la population (cadre de vie, équipements publics, solidarité).

Le budget 2010

- Budget de fonctionnement :

Proposition d'augmentation de 2% du taux des impôts locaux, après une stabilité de 5 ans, pour tenir compte de l'évolution des coûts. Cela étant, la fiscalité locale reste globalement une des plus faibles des communes du Pays Bigouden Sud.

La dotation globale de l'Etat (DGF) est prévue en légère augmentation, suite à la progression constatée de la population de la commune.

Les recettes fiscales et la DGF représentent plus de 90% des ressources de fonctionnement de la commune.

S'agissant des dépenses, la maîtrise des frais généraux restera la règle, au niveau prévisible de l'évolution de l'inflation. Ce qui, in fine, doit permettre d'assurer un excédent du budget de fonctionnement.

- Budget d'investissement :

Le programme 2010 est établi à 3,3 millions d'euros. Il s'appliquera aux bâtiments communaux, dont la salle omnisports, le columbarium, la chapelle Pors Bihan, aux aménagements urbains et à la sécurisation des réseaux (voirie, éclairage, Kerafede, réfection partielle de la VC5 et de la rue de Kerpaul). Ces investissements seront principalement autofinancés par la commune qui néanmoins devra recourir à l'emprunt pour un montant de 600 000 euros. Deux opérations sont présentées sous forme d'autorisation de programme pluriannuel : la salle omnisports et le réaménagement du quartier de Kerafede.

Les subventions

- Caisse des écoles publiques pour un montant de 19 519,56 euros
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 17 000 euros

Les assurances

- Avenant au contrat d'assurance «dommages et biens et risques annexes» de la SMACL pour tenir compte de l'évolution de la surface du parc immobilier de la commune (14 554 m^2 au 01/ 01/ 2010).
- Avenant au contrat de la CNP Assurances couvrant le personnel communal contre les risques décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie longue durée… prévoyant désormais la gestion en capitalisation avec maintien des garanties et baisse du taux de cotisation.

TRAVAUX

Travaux d'électrification

Versement d'un fonds de concours de 12 741,23 euros appelé par la Communauté de communes, au titre des travaux d'effacement de réseaux réalisés en 2005.

Enfouissement des réseaux télécoms

Convention avec France Télécom prévoyant la prise en charge par la commune à hauteur de 45% des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms dans les rues des écoles de Larvor, de Méjou Kerandouin et de l'Océan.

PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat unique d'insertion en «CAE Passerelle» pour des fonctions d'agent technique, à temps complet, sur 12 mois. Objectif : permettre à un jeune en recherche d'emploi d'acquérir une première expérience professionnelle.
- Fixation des ratios pour les avancements de grade

Conformément à la loi du 19 février 2007, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé «ratio promus-promouvables», est fixé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire.

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE OMNISPORTS

Adoption de l'avant-projet définitif et conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour intégrer les modifications apportées au projet initial (prestations environnementales, éclairage et démolition des locaux du terrain de football de Kerandouret). Le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre (Cabinet Grimault Architecte) est fixé à la somme de 189 640 euros HT.

URBANISME

Modification du POS de la commune

pour tenir compte des dispositions de l'article 9 de la loi du 12 mai 2009 qui autorise désormais la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou dé-

moli depuis moins de 10 ans, sans la condition antérieure de survenance d'un sinistre.

Dénomination d'une voie

Attribution du nom «Ezer Kreis» à un chemin communal situé dans le «lotissement Péron» à Ezer.

ENVIRONNEMENT

Signature d'une convention avec la Communauté de Communes (CCPBS) prévoyant l'installation de conteneurs semi-enterrés, en remplacement des bacs collectifs actuels, pour la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs seront fournis par la CCPBS. Les coûts d'installation, s'élevant de 1 500 à 2 500 euros par conteneur, sont à la charge de la commune.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Signature avec la société SOLILOG d'un contrat pour l'acquisition d'un logiciel et la fourniture de services informatiques (6 560 euros HT).
- Signature avec le cabinet Roux-Jankowsky (géomètre à Crozon) d'un marché pour l'élaboration du plan d'accessibilité de la voirie (5 950 euros HT).
- Signature avec la société SAUR d'un marché pour l'étude diagnostic sur la pollution des plages et leur profil.
- Signature d'un contrat pour la réalisation de travaux de restauration du calvaire de Kerhervant (3 272 euros HT).
- Signature d'un contrat de maintenance du logiciel du port de plaisance avec la société AMD Informatique.
- Acquisition de photocopieurs auprès de la société Copy Concepts (2 640 euros HT) et contrat de maintenance.

Conseil municipal du 26 mars 2010

LES FINANCES

Vote des comptes administratifs 2009

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2009 :

- Compte administratif du budget principal avec un résultat cumulé de 631 292,54 euros
- Compte annexe pour le service de l'assainissement avec un résultat cumulé de 478 960,71 euros
- Compte annexe du port de plaisance avec un résultat cumulé de 1 122 877,77 euros

Affectation du résultat d'exploitation 2009

- Pour le budget principal de la commune, 850 000 euros en réserves pour investissements et 244 287,70 euros en report d'exploitation
- Pour le budget annexe de l'assainissement, 580 000 euros en réserves pour investissements et 442 714,71 euros en report d'exploitation
- Pour le budget annexe du port de plaisance, 311 019,31 euros en report d'exploitation

Fixation du taux des taxes locales 2010 (+2%)

- Taxe d'habitation : 12,90%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,02%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,03%

Révision des autorisations de programme et crédits de paiement

En section d'investissement, ces autorisations sont relatives à des opérations présentant un caractère pluriannuel : réaménagement de Kerafede et construction de la salle omnisports. Le maire est autorisé à engager des dépenses sur ces opérations au-delà du cadre du seul budget annuel.

Vote des budgets primitifs 2010

· Budget principal (7,669 millions d'euros)

La section de fonctionnement s'équilibre à 3,966 millions d'euros.

Les dépenses comprennent les dépenses à caractère général pour 815 000 euros, les dépenses de personnel pour 1 249 000 euros, les dépenses de gestion courantes pour 439 620 euros, les intérêts d'emprunts pour 44 821 euros, les amortissements pour 133 000 euros et le virement à la section d'investissement pour 1 281 558 euros.

Les recettes comprennent les impôts et taxes pour 2 291 247 euros, la dotation globale de l'Etat pour 1 109 644 euros, les produits des services pour 154 000 euros, les produits de gestion courante pour 64 821 euros, les produits exceptionnels pour 50 000 euros et l'excédent reporté de 2009 pour 244 287 euros.

La section d'investissement s'équilibre à 3 703 000 euros

Les dépenses comprennent le remboursement des emprunts pour 130 000 euros, les subventions d'équipement versées pour 266 000 euros, les équipements mobiliers et immobiliers pour 421 188,40 euros, les programmes de travaux pour 2 951 000 euros (voirie, équipements sportifs, bâtiments communaux, dont salle omnisports...).

Les recettes comprennent le fonds de compensation TVA pour 310 000 euros, les subventions pour 383 500 euros, les amortissements pour 133 000 euros, le virement de la section de fonctionnement pour 1 281 558,70 euros, l'affectation du résultat 2009 pour 850 000 euros et l'emprunt pour 724 941 euros.

Budget annexe de l'assainissement

D'un montant de 3 312 961 euros, il se répartit à raison de 1 055 000 euros pour le fonctionnement et 2 257 461 pour l'investissement. Le programme 2010 d'investissement concerne principalement l'extension et la réfection du réseau pour plus de 1,6 million d'euros, autofinancé à hauteur de 1,5 million d'euros.

Budget annexe du port de plaisance

Le budget global s'élève à 2 905 000 euros, dont 1 400 000 euros pour l'exploitation et 1 505 000 euros pour l'investissement. A noter une provision importante pour les travaux prévus de désenvasement du port.

SUBVENTIONS

- 16 000 euros au Cercle Nautique de Loctudy, imputés au budget du port de plaisance
- 10 573 euros au Comité d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales
- 1 000 euros à l'aide aux victimes du tremblement de terre de Haïti (pour la Société de Prêtres de Saint Jacques à Landivisiau)
- 500 euros à l'Association des maires de Vendée (tempête «Xynthia»)
- 1 000 euros à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Jules Ferry pour la participation à une session du «Parlement des enfants» à l'Assemblée Nationale.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCPBS)

Participation de 90 260 euros au titre du fonds de concours de la commune pour les travaux d'électrification et d'effacement des réseaux dans la rue du Phare, rue des écoles de Larvor et rue de l'Océan.

Déficit du bac à passagers entre l'Ile-Tudy et Loctudy

Pour 2009, le déficit d'exploitation est de 21 074,67 euros. Selon la règle de partage convenue entre le Conseil général et les deux communes de l'Ile-Tudy et Loctudy, la part du déficit à supporter par la commune de Loctudy s'élève à 7 024,89 euros.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature avec la société EG informatique de Pont-L'Abbé d'un contrat de maintenance du matériel de la commune (hors serveur) d'un montant de 2 556 euros pour une durée d'une année.

Les comptes-rendus complets sont affichés sur les panneaux devant la mairie et téléchargeables sur :

http://www.loctudy.fr/loctudy/ville_de_loctudy/menu_principal/la_mairie/conseil_municipal/les_deliberations

AFFAIRES SOCIALES

Les maisons de Larvor et Coz-Castel sont habitées

Issus de la politique municipale en faveur de l'accession à la propriété de jeunes ménages, les huit pavillons de Larvor et Coz-Castel, construits grâce à la collaboration entre la municipalité et l'OPAC de Quimper-Cornouaille, sont occupés depuis le début de l'année. L'Estran a rencontré Anthony et Alice, de nouveaux «Tartares»*, parents de Lana et Aurélia.

Anthony et Alice reçoivent Marie-Ange Buannic, adjointe aux affaires sociales dans leur nouveau logement

L'Estran : Comment avez-vous eu connaissance de cette offre ?

Anthony : Je suis originaire de Loctudy et nous souhaitions nous installer sur la région, mais compte tenu des tarifs élevés du terrain à bâtir, nous allions chercher ailleurs. C'est lors d'un rendez-vous à la mairie que Marie-Ange Buannic nous a parlé de la location-accession à la propriété et des projets en cours. Nous avons déposé un dossier qui a été retenu.

L'Estran : Quel est le principe de la location-accession à la propriété ?

Anthony : L'idée de l'OPAC est d'offrir aux locataires la possibilité de devenir propriétaires de leur maison dans les quatre ans qui suivent leur installation. Dans un premier temps, nous versons un loyer qui est composé également d'une épargne qui permettra de constituer un apport lors du passage au statut de propriétaire. Les terrains ayant été cédés à bas prix par la commune et l'opérateur ayant bénéficié de 5,5 % de TVA au lieu des 19,6 % ordinairement appliqués, le coût des maisons est nettement inférieur au coût habituel (environ 150 000 euros pour un T4). Ce loyer est équivalent au remboursement d'un prêt classique. De plus, l'opération nous permet de bénéficier pendant quinze ans d'une exonération de la taxe foncière. Ce système devrait nous permettre d'acheter notre maison très rapidement et à un tarif acceptable pour nous, qui débutons dans la vie professionnelle. Et tout cela, avec le plaisir de vivre près de ma famille, mes amis et… au bord de la mer.

L'Estran : Les maisons et le quartier sont- ils sympas ?

Anthony : Le quartier est très calme. A Larvor, l'OPAC a fait construire six maisons, trois T4 et trois T5 et plus loin, à Coz-Castel, deux T4. Nous sommes entourés de jeunes et de moins jeunes, tout le monde s'entend bien et l'école est juste à côté. Les maisons sont bien conçues car les architectes ont prévu que nous puissions facilement faire quelques aménagements : une deuxième salle de bain, la pose d'une cheminée…

«Quelques mois après la livraison des appartements de la maison Gouzien, les logements de Larvor et de Coz-Castel ont à nouveau contribué au bien-être de ces familles. Nous souhaitons développer ce type de partenariat avec des opérateurs de construction sociale qui permet aux jeunes ménages d'accéder à la propriété» a conclu Marie-Ange Buannic, adjointe aux Affaires sociales et logement.

* surnom donné aux habitants de Larvor voir le livre de Youenn Kervennic «L'Appel de la mer» aux Editions France Empire

Le «pass-foncier»

Lors du conseil municipal du 7 mai 2010, la commune de Loctudy a mis en place sur son territoire un dispositif pour l'aide à l'accession à la propriété : le «pass-foncier».

Ce dernier permet aux couples ainsi qu'aux personnes seules (selon certains critères) d'accéder à la propriété. Les avantages de ce dispositif ne sont pas négligeables : une TVA à 5,5 % sur la maison, un prêt à taux zéro ainsi qu'une aide communale de 3 000 à 4 000 euros.

Tous ces avantages permettent de devenir propriétaire pour le prix d'un loyer.

Les renseignements peuvent être pris auprès de la mairie qui dirigera les demandeurs vers les personnes et les organismes compétents.

De nouvelles places à Pen-Allé

Dans le cadre de la programmation du 3ème schéma gérontologie voté en assemblée générale départementale le 22 octobre 2009, la fondation Massé-Trévidy a obtenu pour l'EHPAD «Pen-Allé» de Loctudy la création de 14 places d'hébergement permanent, de 10 places d'accueil de jour et d'une place d'accueil de nuit d'urgence.

La capacité d'accueil de Pen-Allé est modifiée de la façon suivante :

- 82 places d'hébergement permanent dont 25 places pour personnes souffrant d'une maladie de type Alzheimer.
- 10 places d'accueil de jour pour des personnes désorientées.
- Une place d'accueil de nuit (urgence).

Ces places ne seront pas disponibles immédiatement.

Les consultations pour les maîtrises d'ouvrage sont en cours, tous ces travaux peuvent prendre plusieurs mois.

DOSSIER
LE DEVELOPPEMENT
DURABLE

LE DEVELOPPEMENT DURABLE
AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

Le développement durable, cela ne veut surtout pas dire, comme d'aucuns veulent l'entendre, un quelconque renoncement à la croissance économique qui est la condition du développement social et du bien-être. Mais cette croissance économique ne peut plus se poursuivre sans tenir compte de son impact sur l'environnement et sans le souci de gestion des ressources naturelles. Nous sommes particulièrement concernés par cette problématique à Loctudy, puisque dans notre commune de plus de 4 000 habitants, il nous faut maintenir nos activités économiques, pour préserver le niveau de services offerts à la population, accueillir et faire vivre des jeunes ménages. Et, ces activités économiques, la pêche, le tourisme, l'agriculture reposent, on le sait, sur une exploitation raisonnée et durable des ressources naturelles. Nous n'avons pas d'«Agenda 21» ou de «Plan de Développement Durable», mais, comme vous le lirez dans les interviews qui suivent, la préoccupation du développement durable est au cœur de l'action municipale au quotidien. Dans ce dossier, nous n'abordons pas la question de la pêche durable qui est prise en charge par les professionnels et notamment le Comité Local des Pêches et qui pourra faire l'objet d'une présentation ultérieure.

DR

Interview

Joël PIETE, maire de Loctudy

L'Estran : Quels sont les enjeux du développement durable pour une commune comme Loctudy ?

Joël PIETE : Commune littorale, dotée d'un environnement naturel privilégié, Loctudy se doit d'agir à la fois pour préserver ce patrimoine, mais aussi pour développer les activités économiques indispensables au maintien de l'emploi et donc des actifs sur la commune. Bénéficiant d'une bonne notoriété, Loctudy ambitionne de mettre au centre de ses préoccupations de développement durable la qualité de son environnement tant rural que côtier. A cet égard, les préconisations du Schéma de Cohérence Territorial de l'Ouest Cornouaille (voir l'Estran 46) seront observées avec le plus grand intérêt. De même, à l'échelle de l'Ouest Cornouaille, le document d'objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) définira les enjeux de réduction des pollutions par les nitrates, phosphore et pesticides, de production d'une eau potable de bonne qualité issue de périmètres de captage protégés, d'amélioration de la qualité sanitaire des zones de pêche à pied et conchylicoles, de préservation des zones humides et de la biodiversité et, enfin, du maintien de la qualité des eaux de baignade.

L'Estran : Comment ces préoccupations sont-elles prises en compte dans les stratégies et politiques à moyen et long terme de la commune ?

Joël PIETE : L'outil de planification communal par excellence est le Plan Local d'Urbanisme. Le document en application à Loctudy conserve son appellation de Plan d'Occupation des Sols (POS), car approuvé avant l'entrée en vigueur de la loi SRU, dite De Robien du 2 juillet 2003. L'annulation en novembre 2005 du POS de Loctudy pour des motifs de forme est sans influence sur la qualification du document qui a été une seconde fois approuvé par le Conseil municipal. Le POS de Loctudy prévoit une protection renforcée de l'environnement et des paysages :

- les espaces littoraux non urbanisés ont reçu un classement adapté assurant leur stricte protection (rivière de Pont-L'Abbé, Kerloch, le Cosquer)

- la totalité des prairies encadrant les petits cours d'eau de la commune sont protégés par un zonage ND

- le Plan de Prévention des Risques naturels concernant le risque de submersion marine du «Ster Kerdour» (arrêté préfectoral du 3 septembre 1999) a été repris dans le POS, en tant que servitude d'utilité publique

- les éléments les plus remarquables du patrimoine architectural et paysager rural, notamment les fontaines, stèles et cheminements piétons ont été repérés et bénéficient de mesures de protection particulières

- sont préservés, les espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation, les espaces terrestres et marins, les sites et les paysages remarquables (classés NDS dans le POS), ainsi que les parcs et ensembles boisés les plus significatifs

- la réalisation d'une étude de «zonage

d'assainissement» permettant de définir le type d'assainissement le plus adapté et, le cas échéant, de supprimer le droit à construire sur certaines parcelles
- entre le POS de 1987 et celui de 2006, 70 hectares ont été requalifiés en zone naturelle.

L'Estran : Il s'agit là de la stratégie d'occupation du territoire, telle qu'elle est transcrite dans les dispositions du POS. Mais, quelles actions la commune a-t-elle conduites dans ce cadre ?

Joël PIETE : Dans le cadre juridique du POS, la commune à mis en œuvre une politique volontariste :

En matière de politique foncière :
- acquisition des zones humides de la prairie de Langoz, de la prairie de Poulpeye, de l'étang du Suler, du marais du Cosquer et de l'ancien lotissement de «la Cornouaille Immobilière»
- signature d'une convention de veille foncière avec la SAFER, avec le souci d'utiliser systématiquement le droit de préemption, afin de conserver à l'agriculture les terres convoitées pour d'autres usages
- attribution par substitution du droit de préemption au Conservatoire du Littoral de 77 hectares, du «Ster Kerdour» aux prairies de Brémoguer. L'objectif du Conservatoire est de restaurer le caractère naturel de ces surfaces.

Dans le domaine de l'eau :
- la commune s'est dotée d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) performante qui permet d'obtenir d'excellents résultats sur l'ensemble des paramètres physico-chimiques et bactériologiques
- le traitement de l'azote et du phosphore est effectif depuis la mise en œuvre de la STEP, bien que le respect de cette obligation ait été fixé à 2013
- à compter de l'exercice 2010, commenceront les travaux de rénovation des réseaux, dont les plus anciens ont maintenant 30 ans
- le contrat territorial du bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé, de la source à l'estuaire, fédère les acteurs de la reconquête de la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable et aux activités conchylicoles de l'estuaire
- les agriculteurs, les écoles, les collèges sont engagés dans cette démarche animée par la Commission professionnelle agricole, l'Association de Rosquerno et Bretagne Vivante, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux met en œuvre de façon globale (de Douarnenez à Combrit) la gestion durable de la ressource en eau, la préservation des milieux naturels et remarquables, avec un souci de développement économique équilibré et ce, dans le cadre d'une nécessaire solidarité entre les différents usagers de l'eau.

L'Estran : La commune de Loctudy n'est-elle pas également concernée par des dispositifs de protection spécifiques ?

Joël PIETE : En effet, Loctudy se trouve dans le périmètre de deux zones «Natura 2000», celle de la Rivière de Pont-l'Abbé et celle des «Roches de Penmarc'h». Dans ces deux zones, s'appliquent les dispositions de la directive européenne «Oiseaux» qui protègent les espèces encore nombreuses qui habitent ou séjournent sur notre littoral ou sur les bords de la rivière.

L'Estran : N'est-il pas difficile, dans ce faisceau de contraintes, de poursuivre le développement économique et social de la Commune ?

Joël PIETE : Bien au contraire, nous avons tous pris conscience qu'il ne peut y avoir de poursuite de développement, sans préserver l'environnement et les ressources naturelles qui, à Loctudy, sont la mer, le littoral, la rivière, les paysages ruraux…. qui constituent le socle de nos activités économiques principales, la pêche et le tourisme. Dans ce cadre, il appartient à l'équipe municipale de créer les conditions de ce développement économique. C'est ce que nous nous efforçons de faire en investissant régulièrement dans les infrastructures publiques (voiries, réseaux, quartiers, plages, plaisance, zones d'activités…), en favorisant, par des politiques appropriées (Opérations avec l'OPAC, par exemple) l'installation des jeunes ménages, en appliquant une fiscalité non pénalisante. Ces politiques publiques sont indispensables au maintien de l'attractivité de la commune, de ses services et de ses emplois. Au-delà, c'est l'investissement privé qui doit prendre la relève. Nous n'en avons pas la maîtrise.

«Le développement durable (traduction de *Sustainable development*) est une nouvelle conception de l'intérêt public, appliquée à la croissance économique et reconsidérée à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects environnementaux généraux d'une planète globalisée.»

Wikipedia

DOSSIER
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Interview

Loïc le Dreau
adjoint «travaux, urbanisme et environnement»

L'estran : Vous êtes adjoint chargé des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement, comment intégrez-vous les préoccupations de protection de l'environnement et de développement durable dans les projets de la commune ?

Loïc Le Dréau : Les projets de la commune doivent tout d'abord répondre à l'attente des citoyens, aussi chaque projet fait l'objet de réunions avec les riverains ou les usagers afin de présenter les projets et recueillir leurs observations. Exercice parfois difficile bien sûr, puisqu'il faut mettre en cohérence les souhaits exprimés avec ce qui est réalisable par la collectivité (contraintes règlementaires, techniques et financières).

Plus globalement, il faut rappeler que le Code des marchés publics prévoit explicitement la prise en compte du développement durable pour les commandes publiques, dans ses trois dimensions, le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

Les projets doivent tenir compte de différentes problématiques :

Gestion du handicap
Protection de la ressource en eau
Économie d'énergie
Protection des eaux littorales
Mixité des usages
Pérennité des ouvrages
Amélioration du confort des usagers
Réduction des coûts de fonctionnement
Réduction des pollutions

Deux exemples très différents pour illustrer cette démarche : l'aménagement du front de mer à Langoz et la modification de l'affichage sur la commune.

Le premier consiste en une opération globale d'aménagement et d'embellissement du front de mer afin de répondre aux besoins des usagers (club de voile, plagistes, visiteurs, parc de jeux), d'améliorer le fonctionnement du site (circulation, stationnement, entrées maritimes), et de le rendre plus agréable (aménagements paysagers, effacement des réseaux, collecte des eaux pluviales, éclairage).

Le second a trait à l'organisation de l'affichage des manifestations associatives sur la commune. En effet, nous étions dans une situation de prolifération d'affiches et de pancartes «accrochées» aux quatre coins de la commune, dans des lieux peu propices à leur lecture. L'objectif est de supprimer tout affichage sauvage en installant des vitrines destinées à recevoir les affiches : pas de pollution visuelle, les lieux d'affichage sont d'un accès plus sûr que les ronds-points routiers. Dans les lieux choisis pour installer les vitrines, le lecteur a le temps de prendre connaissance de l'information. Enfin, cela garantit le retrait des affiches périmées.

Chacun de ces projets a fait l'objet de l'analyse des critères évoqués plus haut...

Cela permet de constater que la démarche n'est pas forcément liée à la taille du projet. Ils peuvent tous répondre à une démarche de développement durable.

L'Estran : Le projet important de construction de la salle omnisports est engagé ; comment est prise en compte la démarche «développement durable» ?

Loïc Le Dreau : S'agissant de la protection de l'environnement, nous avons recherché l'économie du foncier en utilisant des surfaces déjà destinées aux activités sportives, une mutualisation des moyens, en intégrant les vestiaires du football et le chauffage de l'école Jules Ferry, la maîtrise des dépenses d'énergie (gestion automatisée de l'éclairage, de la ventilation, du chauffage, de l'utilisation de l'eau sanitaire). Par ailleurs, la norme Haute Qualité Environnementale (HQE) a été retenue pour la construction (choix des matériaux, modes de chauffage et d'éclairage). Nous avons même prévu un système de ré-inflitration des eaux pluviales dans le milieu naturel.

L'Estran : Et quelles sont les dimensions sociales et économiques du projet ?

Loïc Le Dréau : elles font également partie de la démarche «développement durable» du projet. La finalité sociale de cet équipement est de mettre à la disposition des habitants en général et des scolaires en particulier un outil performant pour le développement de la pratique sportive qui participe à la fois à l'épanouissement personnel et à la création du lien social (vie associative, échanges, partenariats, accueil et organisation de manifestations). Nous nous sommes attachés, dans ce projet, à recueillir l'avis des futurs usagers (associations, jeunes) pour définir le mieux possible sa configuration et ses fonctionnalités. Par ailleurs, la salle omnisports est prévue pour l'accessibilité des handicapés et la pratique des «handisports». Enfin, nous pensons que la salle omnisports aura un impact sur l'attractivité et la fréquentation de Loctudy. C'est le sens des options techniques retenues et des partenariats que nous avons recherchés au niveau départemental et local (Fédération Française de Handball notamment) pour un partage et une utilisation optimale des équipements.

L'Estran : La démarche «développement durable» est-elle plus coûteuse et plus complexe ?

Loïc Le Dréau : La protection de l'environnement et le développement durable ne sont pas nécessairement plus onéreux ou plus complexes. Dans certains cas, il s'agit simplement de modifier notre manière de faire. Les quantités et les matériaux restent les mêmes, seule la technique change. La prise en compte d'une démarche globale est également un facteur d'économie. Prévoir l'aménagement d'une rue en réalisant l'ensemble des prestations dans une seule opération en est un exemple. La même tranchée peut être utilisée pour différentes prestations, une même entreprise peut réaliser plusieurs interventions et ainsi, la réfection de la chaussée est définitive.

Dans d'autres cas, les choix techniques, celui des matériaux ou de la mise en œuvre génèrent des surcoûts qui peuvent parfois être importants. Il faut donc analyser les gains ultérieurs afin de juger de la pertinence de ceux-ci. Les qualités isolantes d'un vitrage détermineront son prix, mais également ses performances énergétiques. Un dispositif d'allumage et d'extinction des lampes génère un surcoût à l'installation, mais permet des gains d'énergie en fonctionnement. C'est l'ensemble des prestations qu'il faut appréhender pour, en définitive, faire le choix le plus cohérent. C'est aussi cela le développement durable.

Interview

José le Bec
adjoint «port et littoral»

L'Estran : José Le Bec, vous êtes adjoint chargé du port et du littoral. De quelle façon êtes-vous concerné, dans vos domaines de responsabilité, par le développement durable et la protection de l'environnement ?

José le Bec : Sur le port comme sur les plages, il faut s'efforcer de trouver le meilleur compromis entre les usages touristiques qui constituent une base importante de la vie économique de la commune et la préservation du patrimoine naturel que sont la mer et le littoral.

L'Estran : Au port de plaisance, quelles dispositions ont été prises pour répondre à cette recherche d'équilibre ?

José le Bec : A l'origine, dès la construction du port, à la fin des années 1990, alors que la prise de conscience sur ces problématiques était moins forte, des aménagements ont été conçus et réalisés pour limiter l'impact des activités de plaisance sur le milieu naturel. Nous disposons de trois aires de carénage qui sont équipées pour éviter le rejet en mer de substances polluantes. Par ailleurs, des équipements sont mis à la disposition des usagers des pontons, pour le dépôt et la collecte de leurs différents déchets. Nous avons en projet plusieurs nouveaux équipements en ce domaine, pour renforcer la «sécurité écologique» des installations : une station de pompage des «eaux noires et grises» et une nouvelle zone sécurisée de collecte et de stockage des déchets. Enfin, dans les aménagements du port, nous privilégions désormais l'utilisation de matériaux écologiques. C'est le choix que nous avons fait pour la réfection des pontons en optant pour des lattes en «bois composite».

Le second axe de notre action concerne l'évolution des comportements. Depuis longtemps déjà, nous incitons les plaisanciers, par des mesures d'information adéquate, à respecter strictement les règles en matière de déchets, à limiter leurs consommations d'eau et d'énergie. Nous sommes en ce domaine parfaitement épaulés par les associations et notamment l'Association des Plaisanciers de Loctudy (APLOC) qui contribue très activement, par différentes publications et manifestations, à «l'éducation environnementale» des plaisanciers.

«...veiller à préserver l'intégrité et la qualité du littoral et des plages»

L'Estran : Sur le littoral et les plages, cette tâche n'est-elle pas plus lourde et plus complexe ?

José Le Bec : Evidemment, puisque le périmètre d'intervention est sensiblement plus étendu, les usages plus diversifiés. Par ailleurs, nous avons à prendre en compte des paramètres naturels que nous ne maîtrisons pas.

Le littoral, de façon générale, et les plages en particulier sont des supports essentiels du dispositif touristique de la commune. Il faut veiller, par conséquent, à préserver leur intégrité et leur qualité.

Dans notre secteur du Pays Bigouden Sud, le trait de côte est relativement sensible et exposé à l'action de la mer et des tempêtes. La commune procède donc régulièrement à des opérations de réparation et de consolidation qui sont nécessaires pour préserver les dunes et les sentiers côtiers (réalimentation régulière de la dune des Sables Blancs). Par ailleurs, nous assurons, avant et pendant la saison touristique, le nettoyage et l'entretien des plages, pour le bon accueil des estivants. Les excédents d'algues sont enlevés, mais en évitant le retrait inutile et dommageable de sable. Par ailleurs, nous souhaitons préserver, en haut des plages, suffisamment de «laisses de mer» pour favoriser la pousse du couvert végétal qui, on le sait, constitue la meilleure défense contre la mer et l'érosion.

Enfin, et plus encore qu'au port de plaisance, il faut agir sur le comportement des usagers : information aux entrées de plages ou sur les dunes, pour éviter le piétinement et la dégradation des zones fragiles (utilisation des passages réservés) et pour rappeler qu'aucun déchet ne doit être abandonné sur les plages, mais déposé dans les conteneurs disposés tout le long du littoral.

Le nettoyage «raisonné» des plages

Interview

Les services techniques

Olivier Stuyck et Noël Foussard, des services techniques

L'Estran : Pouvez-vous nous dire ce que signifient «développement durable et environnement» pour les services techniques de la commune ?

Services techniques : La prise en compte du développement durable et de la protection de l'environnement s'articule principalement autour des axes suivants : la protection de l'eau, la maîtrise des consommations d'énergie et la gestion des déchets.

L'Estran : Comment se déclinent concrètement ces préoccupations dans l'action quotidienne des services techniques ?

Services techniques : Pour ce qui concerne l'eau, il ne faut jamais oublier que Loctudy est une commune littorale et que la distance à parcourir par les rejets est par conséquent très courte et ne permet pas aux sols de jouer suffisamment leur rôle «tampon». Nous devons être très vigilants sur le volume et la qualité de l'eau que nous utilisons et rejetons, dans nos propres activités municipales. Nos actions portent d'abord sur la réduction des consommations des bâtiments publics et des services techniques (mesure et contrôle des consommations, dispositifs d'économie). Dans le domaine des jardins et espaces verts, nous optons pour des techniques (paillage) ou des espèces végétales moins gourmandes en eau.

L'Estran : Et que faîtes-vous pour limiter la pollution et réduire l'impact sur les eaux littorales ?

Services techniques : Dans nos activités d'entretien des espaces verts, nous avons décidé de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et, à terme, de la supprimer. Nous pratiquons le «désherbage» à l'eau chaude. Nous avons loué du matériel, pendant une phase expérimentale, et avons décidé de nous équiper en 2010. Avec la même préoccupation, nous faisons effectuer par un prestataire un balayage mécanique de la voirie. Lorsque la végétation est devenue trop haute, nous pouvons intervenir et cela, sans projections, avec un «réciprocateur», matériel dont le fonctionnement s'apparente à celui d'une débroussailleuse. Nous limitons également l'utilisation des insecticides dans notre tunnel de production de plants, en ayant recours aux techniques de lutte biologique (diffusion de «chrysopes» dans le tunnel et du «Bacillus Thurengiensis» contre les chenilles).Enfin, pour réduire l'usage des fertilisants, nous avons récemment acquis une tondeuse équipée du dispositif «mulching» qui permet d'entretenir naturellement les pelouses.

L'Estran : Vous avez évoqué également votre action pour réduire les consommations d'énergie. …

Services techniques : En effet, nous intervenons pour réduire les consommations des bâtiments et des équipements publics. Dans les bâtiments, nous procédons à des contrôles réguliers des consommations d'énergie (éclairage et chauffage) et réalisons, quand c'est nécessaire, les aménagements ou équipements adéquats. Par exemple, nous avons récemment équipé de double vitrage et de plafonds suspendus isolants nos écoles publiques. S'agissant des véhicules communaux, le plan de remplacement prend en compte le souci de réduire les consommations de carburant. Enfin, nous avons mis en place une gestion plus économe de l'éclairage public, par un remplacement des candélabres (à l'occasion des chantiers) et un pilotage selon les heures et les secteurs.

L'Estran : Dans vos préoccupations environnementales figurent la gestion des déchets, n'est-ce pas là le rôle des services de la Communauté de Communes ?

Services techniques : Bien sûr, la collecte des déchets des ménages est réalisée par les services de la Communauté de Communes. Mais, les services techniques doivent se charger, hélas, de l'enlèvement des déchets irréguliers sur les aires de conteneurs collectifs. Ces incivilités maintes fois dénoncées et qui font, dans certains cas, l'objet de poursuites pénales ont un coût important pour la commune. Certains déchets nécessitent par leur nature (fibrociment, amiante) l'intervention d'entreprises spécialisées. Ces mêmes prestataires sont également sollicités pour la collecte de déchets récupérés sur le littoral (fûts de produits toxiques…) ou des déchets générés par les activités de l'atelier.

Le désherbage des espaces publics

«Nous pratiquons le désherbage à l'eau chaude»

La tondeuse «mulching»

Interview

Pierre le Gars
Président de «Loctudy Environnement»

L'Estran : Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est Loctudy Environnement ?

Pierre le Gars : «Loctudy Environnement» est une association qui s'est donné pour objectifs d'être une structure de surveillance, de propositions (notamment aux élus), de concertation et d'information, d'études et de recours pour tout ce qui concerne l'environnement, à savoir :

- la préservation des sites, du patrimoine et du cadre de vie quotidien

- le développement harmonieux de l'urbanisation, des aménagements portuaires (pêche et plaisance) et du littoral

- la lutte, en vue de leur maîtrise, contre les pollutions et les nuisances de toute nature

Jean Donnard, Pierre le Gars et Théo Perrot (Loctudy Environnement)

L'Estran : Quelles ont été les actions de l'association depuis sa création ?

Pierre le Gars : Depuis sa création, en 1991, les principales actions de l'association ont été :

· La mise en place de la collecte de papiers sur la commune, au bénéfice de la collectivité

· La création du «Ruban Vert» en vue de valoriser l'action de quelques pionniers déjà engagés dans l'opération «déchets à quai» et d'y impliquer la filière pêche (création par la suite d'un emploi à la CCI de Quimper)

· L'aménagement et la protection des chemins et rues de caractère

· L'organisation de randonnées pédestres et à vélo, pour la découverte de notre patrimoine (fontaines, lavoirs, manoirs..) de notre histoire locale (Saint Tudy, par exemple), pour rencontrer le monde du travail (maritime et agricole)

· La protection de la qualité de l'eau Suivi de la qualité, de façon générale, et de la nature des effluents rejetés en mer

· Contribution à l'enquête publique sur la construction de la station d'épuration

· Participation aux réunions relatives au SAGE du Pays Bigouden-Cap Sizun, à l'invitation du Comité Local des Pêches

· La réhabilitation des fontaines et lavoirs anciens (Poulpeye, Bremoguer, Kerambourg)

· La protection de la ressource halieutique

· L'opposition à l'extension du port de plaisance (protection de la ria)

· Contribution à la réhabilitation des abords immédiats de l'église et de l'enclos paroissial

· La contribution, en 2000, au Plan Local d'Urbanisme en collaboration avec l'Université de Bretagne Occidentale

L'Estran : Quelles sont aujourd'hui les préoccupations de l'association ?

Pierre le Gars : Pour 2010, nous travaillons sur les thèmes suivants :

· Le respect des «coupures d'urbanisation» : les coupures d'urbanisation inscrites au POS et rendues nécessaires par la densification du tissu urbain de Larvor à Langoz, mais aussi dans la partie rurale du territoire communal (respect des limites des hameaux existants) doivent être impérativement respectées.

· Le soutien à l'agriculture : si, comme en témoignent les articles sur l'agriculture parus dans l'Estran (43 et 47), nos concitoyens semblent prendre conscience de la nécessité de développer ce secteur, nous nous en réjouissons. Dans la réalité, nous assistons d'année en année à un abandon progressif d'une partie du parcellaire agricole au profit d'une urbanisation toujours plus envahissante. Il faut stopper cette pression foncière sur les terres agricoles !

· La suppression des «pastillages» : cette notion de «pastillage» n'apparaît curieusement que dans le POS de Loctudy. Ces «pastillages» concernent des propriétés situées dans la zone protégée de la rivière de Pont-l'Abbé. Particulièrement généreux sur l'Ile Garo, ils permettraient aux propriétaires de réaliser de belles extensions et de contourner les règlements existants. Cette notion de «pastillage» doit être purement et simplement supprimée.

· La qualité de l'eau : la nouvelle station d'épuration (STEP) a apporté un progrès dans le traitement des eaux usées. Nous persistons à penser que la collectivité devrait se donner les moyens d'acquérir une partie des terres situées à proximité de la nouvelle STEP, zone à vocation de lagunage avant rejet en mer. Il reste par ailleurs à surveiller et agir sur tous les cours d'eau et notamment sur la rivière de Pont-l'Abbé, dont la qualité de l'eau ne satisfait pas encore aux normes européennes.

· La réhabilitation de la zone basse, des «Sables Blancs» à Bremoguer : les récents évènements de Vendée et Charente Maritime nous rappellent la fragilité des équilibres de ces zones basses maritimes, «poldérisées» aux siècles passés. Le classement en zone de prévention des risques majeurs du Ster Kerdour apporte une première réponse, mais nous pensons qu'il ne s'agit que d'un premier pas. L'ensemble Ster de Lesconil, marais de Bremoguer, dune des Sables Blancs est un tout et chaque élément est interdépendant. Seule une concertation à un plus haut niveau (en dépassant l'esprit de clocher !) permettra, sinon de régler, du moins d'éviter les erreurs dans l'aménagement de cette zone qui pourrait être un challenge pour nos collectivités.

Dune des Sables Blancs

BUDGET 2010

Le Conseil municipal, dans sa séance du 26 mars 2010 a procédé au vote du budget primitif 2010 pour la commune. Le montant total du budget s'élève à 13,886 M d'euros (budget principal et budgets annexes du Port de Plaisance et du service de l'Assainissement)

Christine Zamuner, adjointe "finances et affaires immobilières"

Nos objectifs pour le budget 2010

Dans un contexte de tension sur les collectivités locales :

- Maîtriser nos charges
- Maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour investir et respecter nos engagements avec un recours à l'emprunt le plus restreint possible.
- Limiter la pression fiscale sur nos concitoyens en n'augmentant que de 2 % les taux d'imposition appliqués depuis 2002.

T H : 12,65 % passe à 12.90 %
TFB : 14,73 % passe à 15.02 %
TFNB : 37,29 % passe à 38.03 %

Le budget principal de la commune : 7,669 M d'euros

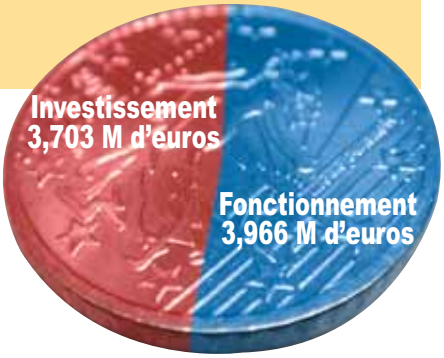

D'où vient l'argent ? 7,669 Millions d'euros

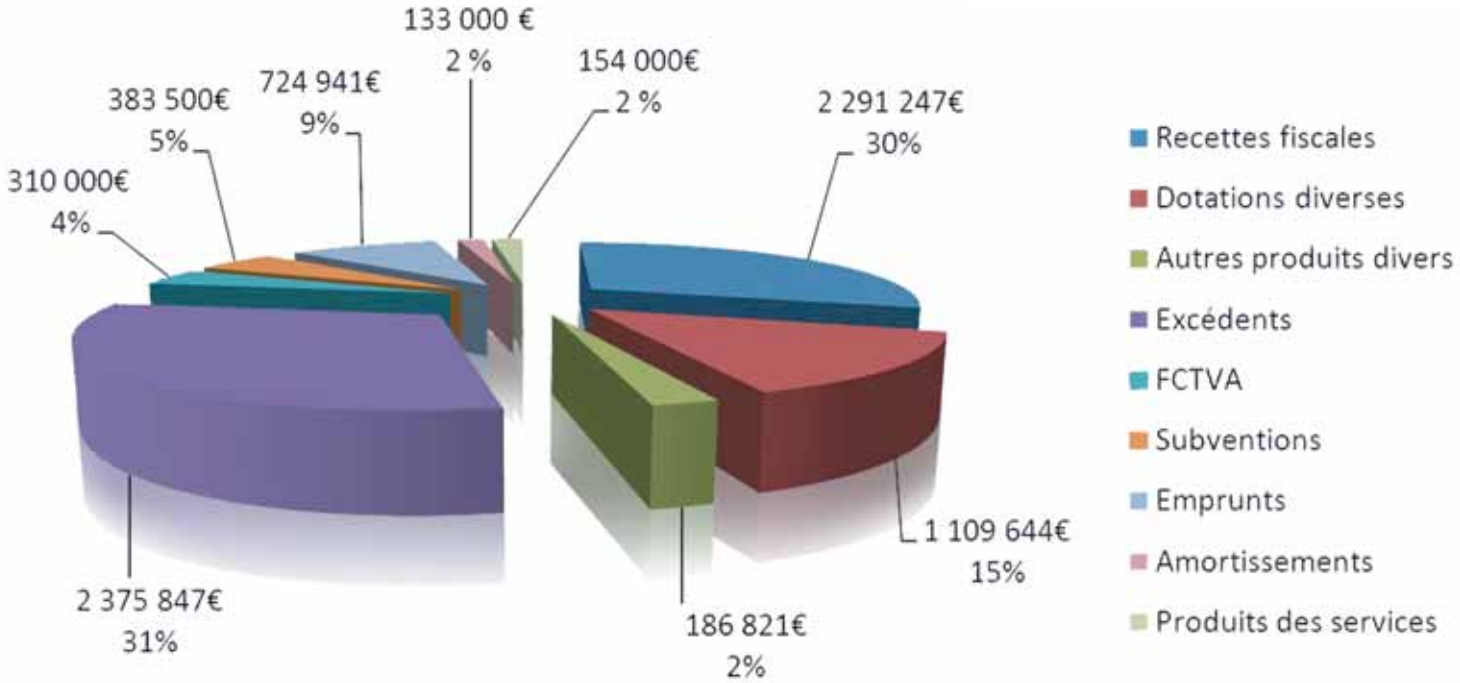

Où va l'argent ?

Les actions relevant de nos compétences :

● *Action éducative et périscolaire :*

Ecole Jules Ferry : Restructuration du bâtiment Nord (accueil, sanitaires)
Ecole de Larvor : Travaux de rénovation des sanitaires extérieurs
Réaménagement de la cour (création d'une «rampe handicapés» et revêtement de la cour).
Recrutement d'un agent pour renforcer l'équipe communale dans les écoles.

Sanitaires qui vont être réaménagés à l'Ecole de Larvor

● *Sport, Jeunesse, Animation :*

Création d'un poste à temps complet pour le fonctionnement des associations et de la communication
Construction d'une salle Omnisports
Transformation du terrain de football à Kerandouret
Restructuration des sanitaires du tennis club
Réfection de la toiture des tennis

● *Action Sociale et Santé :*

Travaux d'extension du Columbarium et du Jardin du Souvenir

Le Jardin du souvenir

La future salle omni-sports

● *Culture & Patrimoine :*

Rénovation de la chapelle Pors Bihan

Réparation de la digue de l'étang de Pen Ar Veur
Restauration du calvaire de Kerhervant

● *Politique du Logement :*

Mise en place sur le territoire de la commune d'un Pass Foncier destiné à favoriser l'installation des jeunes ménages
Livraison début 2010 des 8 maisons de l'Opac à Coz Castel et Larvor
Création d'un escalier d'accès au logement de la poste et étude de rénovation de celui-ci

● *Environnement Développement durable :*

Mise en place de colonnes de collecte de déchets semi enterrées dans certains secteurs sensibles de la commune.
Mise en place du plan de désherbage sur la commune avec l'aide d'un cabinet privé et acquisition d'une cuve à eau chaude

Etude par un cabinet spécialisé de la création d'une piste cyclable sur la VC5 entre Hent Croas et Kergoff.
Ouverture du sentier piéton de Brémoguer

● *Aménagements urbains :*

Aménagement du secteur de Penalan, Kerafede, Ezer (deuxième tranche) : (Sécurisation des réseaux aériens, gestion des eaux pluviales, amélioration du réseau de protection incendie, extension des réseaux d'assainissement, création de cheminements piétons)

Rue du Phare

Réfection de la rue du Phare et des Ecoles de Larvor
(Extension des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, sécurisation des réseaux aériens, mise en sécurité de la circulation piétonne)
Importantes réfections de voirie suite aux dégâts occasionnés par le gel
Etude de mise en accessibilité de la voirie communale.

PORT ET LITTORAL

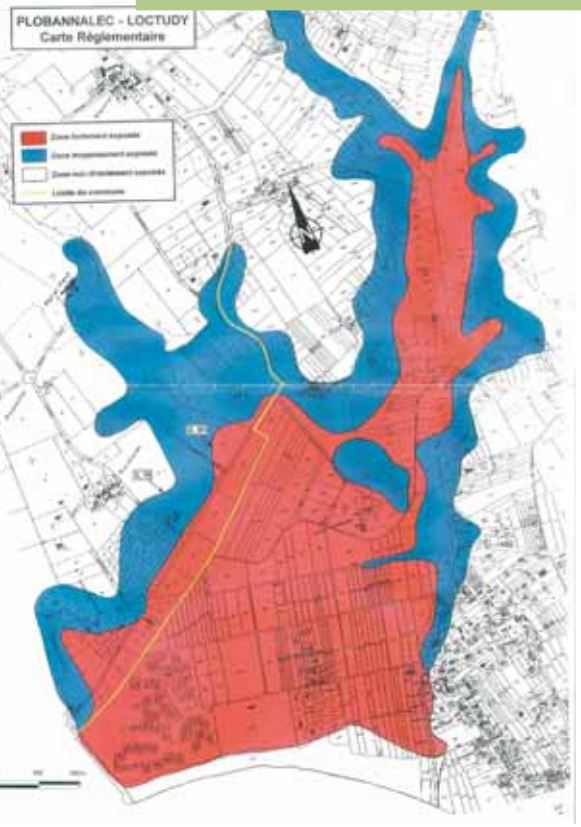

Carte réglementaire du plan de prévention des risques d'inondation

Le plan de prévention des risques inondation et submersion marine (PPRI-SM)

La tempête «Xynthia» qui a frappé les côtes de Vendée et de Charente Maritime nous a rappelé qu'une partie du littoral est menacée par les risques de submersion, quand se conjuguent malencontreusement plusieurs paramètres (vent, houle, marée). A Loctudy, un secteur est concerné par ce risque, le Ster Kerdour, et fait l'objet d'un plan de prévention des risques inondation et submersion marine.

Depuis 1999, les communes de Loctudy et Plobannalec-Lesconil ont déposé et fait approuver par les services de l'Etat un plan de prévention des risques inondation et submersion marine. Ce plan contient des documents cartographiques qui identifient les parcelles menacées, selon leur exposition et leur degré de vulnérabilité.

La zone couverte par le PPRI-SM fait l'objet d'interdictions ou de restrictions, pour ce qui concerne les ouvrages, travaux, constructions. Les dispositions du PPRI-SM sont intégrées dans le dispositif du plan d'occupation des sols de la commune.

Contrairement aux départements de la Vendée et de Charente Maritime, les constructions situées dans la zone de vulnérabilité sont peu nombreuses. Toutefois, à l'arrière de la dune, dans le secteur le plus exposé, stationnent de façon permanente et irrégulière des caravanes, mobil-homes et autres habitations légères de loisir. Pour la plupart, elles ne sont occupées que le week-end ou pendant la période estivale, mais elles n'en demeurent pas moins un sujet de préoccupation, en matière de sécurité.

La zone du Ster Kerdour a vocation à redevenir une zone naturelle et agricole, exempte de toute construction et occupation résidentielle. C'est à cette fin que la Commune de Loctudy a conclu une convention avec le Conseil général, le Conservatoire du littoral et la Safer qui fait du Ster Kerdour une zone de préemption. Progressivement, à l'occasion des intentions de cession, le droit de préemption s'exerce au profit du Conservatoire du littoral ou de la Safer.

Par ailleurs, la complète application, en 2015, des directives européennes sur la qualité des eaux repose la question de la présence sur la zone des habitations de loisirs qui ne sont pas et ne pourront jamais être desservies par le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Le PPRI-SM est complété par des documents d'information à l'usage des administrés : le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) et le Document Communal d'information sur les Risques Majeurs (DCRIM). Le document communal prévoit et décrit les mesures de prévention, d'information et d'intervention sur la zone.

Le PPRI-SM et les documents d'information sont disponibles sur le site de la commune.
http://www.loctudy.fr/loctudy/ville_de_loctudy/menu_principal/vivre_a_loctudy/securite/plan_de_prevention_des_risques

Compétences et responsabilités

Pour la saison estivale notamment, il est utile de rappeler qui a en charge la gestion (aménagements, organisation, maintenance, relations avec les usagers..) et la police des différents sites portuaires et du littoral. Une situation fort complexe, avec l'implication sur un même territoire de nombreuses administrations, ce qui ne facilite pas une bonne compréhension du «qui fait quoi ?» pour les usagers.

Port de pêche

Conseil général, concession à la Chambre de Commerce et D'industrie de Quimper.

Pour toute information ou réclamations s'adresser à la

Capitainerie du port de Loctudy
Tél : 02 98 87 40 11

Port de Plaisance

La Commune de Loctudy est concessionnaire. Pour toute information ou réclamations concernant notamment l'accès, le séjour sur les pontons ou bouées ou différentes cales, s'adresser au directeur du Port de plaisance

Didier Furic
Tél: 02 98 87 51 36
Email : portdeplaisance@wanadoo.fr
Site web: www.loctudy.fr/port

Port de Larvor

Le port de Larvor est géré par le Conseil général du Finistère qui est donc exclusivement responsable des aménagements et de l'entretien. Il est l'interlocuteur des usagers pour ce qui concerne les mouillages (autorisation et versement de la redevance). Pour toute information ou réclamation, contacter :

Le Conseil Général du Finistère
23, quai du Moros
29120 Pont-L'Abbé
Tél : 02 98 82 84 00

Les autres zones de mouillage (Langoz, Kervilzic, Radennec, Lodonnec et Penhador) sont de la compétence de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère à laquelle les usagers voudront bien s'adresser.

Préfecture du Finistère
Tél : 02 98 76 52 00
Site web : http://www.finistere.developpement-durable.gouv.fr/

Les plages

de Langoz, Kervilzic, Lodonnec, Pich Poud, Poulluen et Sables Blancs.

Le nettoyage, l'entretien, la protection des plages sont de la compétence de la Commune de Loctudy. Pour toute information ou réclamation, s'adresser à :

Mairie de Loctudy
Tél : 02 98 87 40 02
Email : mairie.loctudy@orange.fr

Police

La police des plages, des activités nautiques à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés (voiliers, planches, kayaks…) et des baignades est de la compétence communale, dans la zone des 300 m (à partir du plus haut niveau considéré des eaux). Il est de principe interdit de se baigner dans les ports.

Contact : Mairie de Loctudy–Policier municipal
Tél : 02 98 87 40 02

Les infractions commises sur les ports, quels qu'en soient les gestionnaires, sont de la compétence du commandant du port (tel. de la capitainerie : 02 98 87 40 11).

Les infractions aux règles de la navigation maritime par les navires immatriculés, sur tout le littoral, sont de la compétence de la Gendarmerie maritime.

Brigade de Gendarmerie Maritime.
Rue de Kérose, 29900 Concarneau
Tél : 02 98 50 77 35

Les Affaires Maritimes interviennent sur l'ensemble du littoral pour constater les infractions aux règles de pêche en mer.

Affaires Maritimes du Guilvinec
37 Rue de la Marine, 29730 Guilvinec
Tél : 02 98 58 13 13

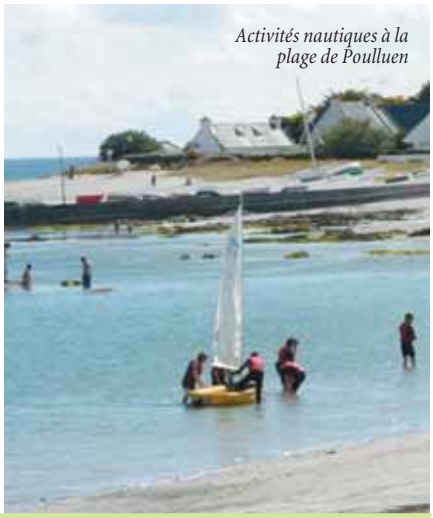

Activités nautiques à la plage de Poulluen

URBANISME

Où en est le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics ? (PAVE)

(cf. Estran n°47)

L'élaboration du PAVE est en cours depuis quelques semaines. La première réunion de la commission d'accessibilité s'est tenue afin d'aborder les différentes problématiques du sujet. A l'issue de ce diagnostic, un programme de mise aux normes sera élaboré.

Aussi important que le plan d'accessibilité, le comportement citoyen...

En dehors des aspects techniques et réglementaires, cette démarche passe inévitablement par une prise de conscience individuelle d'un changement des usages. Il est en effet totalement inutile de réaliser des aménagements aux normes, et d'adapter les aménagements existants s'ils ne sont pas respectés par tous. Si aujourd'hui le stationnement sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite par des «valides» est bien moins fréquent, cela est certainement dû aux différentes campagnes de sensibilisation. Toutefois, les personnes valides ne mesurent pas toujours les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap. Il ne s'agit pas de stigmatiser l'attitude des uns et des autres, mais de faire prendre conscience de l'implication de tous les usagers (particuliers comme professionnels) dans une telle démarche. La sécurité des déplacements des personnes à mobilité réduite est souvent compromise par des comportements irréguliers : stationnement sur les trottoirs ou les passages protégés, étals de commerces ou terrasses débordant de leurs limites ou encore décharges sauvages ou poubelles mal placées. En conséquence, elles sont contraintes de rebrousser chemin et de trouver un nouvel itinéraire. Ce n'est sûrement pas le meilleur service à leur rendre. Un effort de chacun peut faciliter la vie de tous.

Sans commentaire

Les textes

Article 45 de la loi n° 2005-102
du 11 février 2005
Décret du 21 décembre 2006
n° 2006-1657
L'arrêté du 15 janvier 2007
(JO du 03.02.2007)
Pour en savoir plus
http://www.finistere.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=255

TOURISME/ENVIRONNEMENT

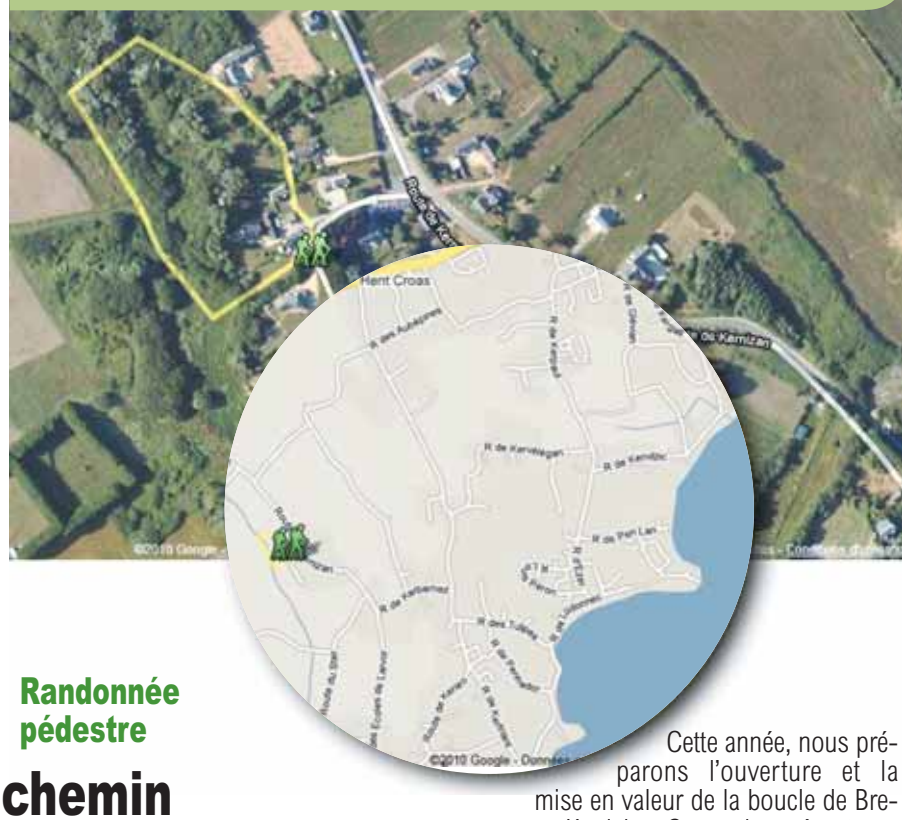

Randonnée pédestre

Le chemin de Bremoguer-Kerdalaë

Durant la saison dernière, le groupe de travail «sentiers» s'était concentré sur le parcours de randonnée allant de Kerilis à Pen-ar-Veur.

Cette année, nous préparons l'ouverture et la mise en valeur de la boucle de Bremoguer-Kerdalaë. Ce sentier présente un triple intérêt :

- Un intérêt historique, car ce chemin constituait autrefois une traversée obligée de la partie amont du marais de Bremoguer.
- Un intérêt touristique, car il constitue l'un des maillons du réseau de promenade permettant de relier l'ancienne paroisse de Plonivel à Loctudy en passant par d'anciens hameaux riches en éléments de notre petit patrimoine. Au delà du site de la chapelle de Plonivel, un itinéraire de sentiers et de boucles de promenade relie Loctudy au Steir de Lesconil et, plus au Sud, à la plage des Sables-Blancs.
- L'équipe de Loctudy Environnement a fourni un important travail au groupe «sentiers» sur le chemin de Bremoguer et son intérêt floristique et faunistique.

DR

Intérêt historique

Le nom du lieu, très ancien (cf. Vincent Le Floc'h) atteste une présence romaine et/ou gallo-romaine de par la racine «moger» = mur/muraille. La facture de la fontaine, d'autre part, particulièrement sobre et sans fioriture, si on la compare à celle du St Esprit à Coz Castel, vient renforcer le caractère ancien de ce point d'eau, antérieur peut être à la période celte.

Le hameau, par lui-même, conserve encore aujourd'hui quelques éléments d'un bâti ancien, datant sans aucun doute de la période antérieure à la révolution française. A cette époque, le hameau dépendait de la paroisse de Plonivel, comme d'ailleurs une bonne partie du sud du territoire communal actuel de Loctudy : Kernizan, Le Cosquer, St Guido.

Une partie de ce chemin suit le tracé de ce qu'on appelait encore il y a 30 ans «Istrevet Bremoguer». Ce dernier constituait autrefois, pour les charrois, la traversée obligée de la partie amont du marais de Bremoguer, en limite du domaine royal jusqu'à 1851, date à laquelle la poldérisation de l'ensemble de la zone située derrière le cordon dunaire fut «assainie» (selon les termes en usage à cette époque de progrès scientifique et technologique), par la création d'une digue munie d'une vanne, donnant sur le steir de Lesconil au sud ouest.

Ce chemin creux, très fréquenté, desservait les terres riches de deux des quatre «mejou» (champs ouverts sans clôture) appartenant à la ferme de Kerdalaë (ferme d'en haut). Il ne constituait pas une boucle comme celle envisagée aujourd'hui, mais se divisait en deux branches partant l'une vers Kerdalaë, à l'ouest et l'autre vers la fontaine au nord.

On retrouve dans un arrêté préfectoral du 19/11/1845 les «Istrevet ar Poullou Lin» N° 66 et «Istrevet ar Feunteun Gozh» N° 68. Le premier débute au couchant de Bremoguer et se termine 300m plus loin à Poullou Lin (les trous d'eau où l'on faisait rouir le lin), le second commence au nord de Bremoguer et s'achève à la fontaine sur un tracé de 350m.

La fontaine de Bremoguer

Les événements climatiques survenus en Charente Maritime et Vendée nous rappellent que si nous avons parfois oublié notre histoire, la nature se charge de nous la rappeler, parfois cruellement. Fort heureusement, la majeure partie de l'ancien polder a été classée en zone inconstructible par le Plan de Prévention des Risques Majeurs en 1999. En considérant la carte établie à partir des plans cadastraux de 1832-33, antérieurs à la poldérisation, on remarque que la grande étendue d'eau qui recouvrait alors cette zone pousse une corne jusqu'au chemin qui nous intéresse aujourd'hui. Nous nous situons donc à un endroit privilégié pour comprendre les évolutions et les risques liés à une éventuelle montée du niveau de la mer. Il pourrait être judicieux de montrer de manière schématique l'évolution de la zone pour en faire comprendre la fragilité.

Flore observable sur le site

Nom français	Nom breton	Nom latin	Famille botanique
Saule spe	Haleg	Salix spe	Salicacées
Noisetier	Kelvez	Corylus avellana	Corylacées
Chêne pédonculé	Derw	Quercus robur	Fagacées
Orme spe	Euleuc'h	Ulmus spe	Ulmacées
Houx	Kelen	Ilex aquifolium	Aquifoliacées
Frêne élevé	Onn	Fraxinus excelsior	Oléacées
Laurier sauce	Lore kegin	Laurus nobilis	Lauracées
Pommier sauvage	Avalou koac'h moc'h	Malus sylvestris	Rosacées
Aubépine	Spern gwenn	Crataegus monogyna	Rosacées
Epine noire	Spern du	Prunus spinosa	Rosacées
Fusain d'Europe	Boned kornek	Euonymus europaeus	Celastracées
Sureau noir	Skaw	Sambucus nigra	Caprifoliacées
Ortie brûlante	Linad tanad	Urtica urens	Urticacées
Petite oseille	Trichin logod	Rumex asetosella	Polygonacées
Nénuphar blanc/jaune	Lugustr gwenn/melenn	Nymphea alba/lutea	Nympheacées
Cresson des fontaines	Belar dour	Nasturtium officinale	Crucifères
Arum/ Gouet maculé	Boued aered	Arum maculatum	Aracées
Iris faux accore	Elestr lagenn	Iris pseudacorus	Iridacées

Flore originale des zones humides

Régulièrement entretenues jusqu'aux années 1960, ces zones fournissaient d'excellents pâturages estivaux surtout dans les années de sécheresse chronique et permettaient de fournir des réserves de foin pour l'hiver. Délaissés depuis et envahis par une végétation foisonnante, ils constituent aujourd'hui un secteur où les plantes des zones humides côtoient les plantes invasives comme les ronces et les orties.

Dès 1996, Loctudy Environnement a souhaité recueillir l'avis d'un spécialiste de la SEPNB Bretagne Vivante qui a identifié, sur une portion du chemin jusqu'au ruisseau, un certain nombre d'espèces.

A titre d'information non exhaustive les arbres, arbustes, plantes ont été identifiés (voir tableau ci-dessus).

Faune et flore

La diversité de la flore de la partie haute du marais favorise sur ce site le développement d'une faune qui a en partie disparu des zones exploitées et urbanisées et qui renforce l'originalité du secteur de Bremoger.

Les oiseaux observés sont ceux qui fréquentent le bord du ruisseau : héron, aigrette garzette, canard colvert, foulque à bec blanc, poule d'eau et aussi, dans les parties d'herbe plus basse, vanneau huppé (en hiver), sarcelle et bécassine.

Dans la partie arborée, on rencontre différentes espèces de passereaux communs dans les jardins : merle, linotte mélodieuse, grive musicienne et grive mauvis, ascenteur mouchet, moineau, rouge gorge, pic vert…

Les soirs d'été on peut assister aux ballets aériens d'hirondelles et de martinets chassant les insectes vivant dans cette zone humide.

Pour peu qu'on ait de la patience et un peu de chance, on observera les amphibiens : grenouilles, tritons, salamandre…

Dans les prés, on peut trouver des anguilles qui affectionnent les ruisseaux.

Dans les parties plus sèches et suffisamment chauffées par le soleil, il arrive d'entendre s'enfuir à notre approche une vipère ou un lézard.

DR

La sarcelle

DR

La salamandre

«Merci à toute l'équipe œuvrant avec assiduité, énergie et bonne humeur dans ce groupe de travail «sentiers» qui relève de la commission tourisme» déclare Hugues de Penfenteunyo, vice-président de la commission. «Nous espérons ouvrir ce sentier aux randonneurs avant la saison estivale» conclut-il.

Il faut rappeler les règles de bonne conduite qui doivent être respectées par la communauté des randonneurs :

- Suivre le tracé avec vigilance.
- Respecter les propriétés privées mitoyennes des sentiers.
- Ne pas s'aventurer dans les exploitations agricoles, respecter le bétail et tenir les chiens en laisse.
- Ne pas abandonner les déchets alimentaires et papiers gras.
- Ne pas rentrer dans les champs et cours privées et respecter les clôtures et barrières.
- Ne pas allumer de feux.
- Ne pas dégrader la flore et la faune.
- Un sentier de randonnée pédestre n'est ni ouvert aux VTT ni aux quads.

Hugues de Penfenteunyo, adjoint «Tourisme, économie et entreprises»

COMMUNIC@TION/NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le point sur les sites Internet de la commune

Jean Laouenan, délégué à la communication et aux nouvelles technologies

Le nouveau portail «Netvibes» de Loctudy

Quoi de neuf sur les sites Internet de la commune ?

- Un nouveau portail de services

Ce portail, développé sur l'application Netvibes est un «agrégateur de flux» d'informations. Il est organisé en rubriques qui sont alimentées régulièrement et automatiquement par des informations en provenance de sites internet extérieurs. Les rubriques sont en relation avec l'environnement ou «l'univers» de Loctudy (actualités locales et régionales, vie publique, mer, tourisme, vie associative, développement durable, nouvelles technologies de l'information…..). En cliquant sur les liens ou flux d'information qui apparaissent dans les rubriques, on peut accéder au site correspondant et donc à l'information complète. L'objectif est de fournir rapidement aux usagers des sources d'informations utiles et actualisées et de contribuer sous une nouvelle forme à la promotion de la commune et de ses activités. Cet outil pourra également servir de support et d'élément fédérateur pour les sites ou blogs des associations et ainsi contribuer au renforcement de la vie locale. L'accès du portail se fait par le site municipal www.loctudy.fr dans la rubrique «infos pratiques/portail de services».

- Un pas supplémentaire vers «l'administration en ligne»

C'est un des objectifs du projet Internet de la commune : rapprocher les citoyens de l'administration. Cette dernière doit, particulièrement au niveau communal, être plus disponible et plus accessible. Une première étape a été réalisée avec les demandes d'acte d'état civil en ligne et la publication des appels d'offres dans le cadre des marchés publics. L'an passé, nous avons également mis en lien le site communal avec le site «service public.fr» pour la recherche d'informations sur les formalités administratives. C'est sur ce dernier point, les formalités administratives, que nous venons d'apporter des améliorations. Le site offre désormais un accès plus convivial aux formalités administratives, préoccupations fréquentes de la vie quotidienne…et qui relèvent parfois du «casse-tête». L'entrée dans la démarche se fait selon la formule «Que faire si ?» déclinée par type de préoccupation ou situation rencontrée (je déménage, je me marie, je cherche un emploi…). Cette évolution concerne les démarches des particuliers. A venir, une présentation identique pour les professionnels et les associations.

Accès :
http://www.loctudy.fr/loctudy/ville_de_loctudy/menu_principal/la_mairie/demarches_administratives

- De nouveaux équipements

La webcam donnant sur l'estuaire qui est très fréquentée par les internautes, sera remplacée par un équipement plus performant qui permettra d'obtenir une vue plus rapprochée de l'entrée de l'estuaire et du port de pêche ainsi qu'une image de meilleur définition.

Le port de plaisance sera équipé prochainement d'une station de météo locale, dont les données (sous forme graphique) seront affichées en temps réel sur les sites de la commune. Une information utile pour les estivants et les plaisanciers qui peut contribuer aux mesures de prévention et de sécurité.

Statistiques sur la fréquentation des sites de Loctudy (d'avril 2009 à avril 2010)

Sur une année, de fin avril 2009 à fin avril 2010, la fréquentation des sites de la commune est la suivante :

Volume de fréquentation :

- 91 000 visites
- 303 000 pages vues
- 44 500 visiteurs

Origine des visites :

109 pays ou territoires, dont par ordre décroissant : France, Allemagne, Belgique, Le Royaume Uni, Suisse, Pays-Bas, Italie, Canada, Etats-Unis, Maroc

Depuis le début d'année, le volume mensuel des visites dépasse le seuil des 10 000. Si ce rythme se maintient, la fréquentation annuelle dépassera les 120 000 visites, ce qui est très satisfaisant pour un site d'information local, après moins de deux années d'activité. Ceci est également positif pour l'identification, la promotion de notre commune et le développement de la communication avec les loctudistes.

La fréquentation

Nouvelles technologies

DR

Les réseaux très haut débit

Le déploiement des réseaux très haut débit pour l'accès à internet est considéré par les pouvoirs publics comme un enjeu majeur d'aménagement du territoire pour la prochaine décennie. La Communauté du Pays Bigouden Sud est engagée dans cette démarche, dans le cadre du projet de Schéma Directeur d'Aménagement Numérique conduit par le Pays de Cornouaille, sous l'égide de la Région Bretagne.

Qu'est ce que le très haut débit ?

Il s'agit de réseaux de communication électronique permettant de transporter très rapidement d'importants volumes d'informations (images, voix, données informatiques…). On parle de très haut débit au-delà de 50 mégabits /seconde. Aujourd'hui, les débits disponibles pour les abonnés à internet par la technologie de l'ADSL sont, en moyenne, très sensiblement inférieurs (< 5mbits) et ne permettent pas de communiquer de façon commode et d'accéder à tous les services ou contenus. A proximité des centraux de télécommunication, les débits délivrés aux abonnés peuvent être corrects (de 8 à 20 mégabits, par ex), mais plus on s'éloigne de ces centraux, plus le signal et le débit s'affaiblissent. Au-delà de 5 à 6 km, les abonnés ne sont plus éligibles à internet par ADSL. Cette situation tient à la technologie ADSL qui utilise le support des fils cuivre du téléphone. Outre l'affaiblissement du signal par la distance, l'ADSL présente également l'inconvénient d'être asymétrique (débit remontant plus faible que le débit descendant) et de partager la bande passante entre les utilisateurs (dans un secteur, plus il y a d'abonnés connectés au même moment, plus le niveau de débit est faible). De nouvelles technologies et notamment celle de la fibre optique apporte des solutions à ces problèmes. Les réseaux de fibre optique déployés aujourd'hui dans les grandes villes offrent des débits supérieurs à 100 mégabits, mais leur capacité technique est très largement supérieure.

Le très haut débit, pourquoi faire ?

Les débits actuels de l'ADSL, à condition de ne pas être trop éloigné du central, permettent d'accéder aux usages courants de l'Internet (consultation de sites, messagerie…). Les limites des réseaux actuels apparaissent rapidement lorsque l'usager, à titre personnel ou professionnel, a des besoins plus exigeants pour télécharger ou transmettre des fichiers, visionner des documents vidéo, mettre à jour ses logiciels. Au-delà des usages actuels pour lesquels il y a une demande de meilleure performance et de plus grand confort, les réseaux très haut débit offrent des perspectives très importantes de développement de nouveaux services. A titre de simples exemples, tant les applications et les projets sont nombreux, on peut citer : la vidéo HD à la demande vers laquelle s'orientent les chaines de TV, la visioconférence HD, la télé médecine, le télétravail, la téléformation, la télé présence, l'administration en ligne, la sécurité et le partage des moyens informatiques pour les entreprises. Ces nouveaux usages des technologies de la communication et de l'information vont transformer profondément l'organisation et le fonctionnement de notre société.

Des enjeux importants pour notre territoire

Le Finistère, la Cornouaille, le Pays Bigouden sont géographiquement des territoires périphériques et, de ce fait, handicapés par leur éloignement : plus faible attractivité pour l'installation d'entreprises de grande taille, coûts de transport pénalisants... Les prochaines décennies vont voir se développer, dans les pays occidentaux notamment, de nouvelles activités dans le domaine de «l'économie numérique» fondée sur l'intelligence et le savoir. Ces activités nécessiteront des moyens de production et de communication très performants (informatique et réseaux très haut débit). C'est un rendez-vous que nos territoires ne peuvent pas manquer. Il en va de leur attractivité et de leur compétitivité futures.

Les collectivités territoriales prennent l'initiative

Les opérateurs privés de télécommunication ne semblent pas très enclins à investir dans l'équipement en réseaux très haut débit des territoires ruraux, comme le nôtre, faute d'entrevoir un retour sur investissement suffisamment rapide. Ils ont, par contre, déjà bien engagé leurs projets de déploiement de fibre optique dans les grands centres urbains. Le risque est grand dès lors de subir une nouvelle «fracture numérique» : après celle des catégories sociales, celle des territoires. L'Etat et les collectivités territoriales ont décidé d'agir… pour corriger le tir. Au niveau de l'Etat, des engagements politiques et financiers ont été pris (grand emprunt, par exemple), des dispositions législatives et règlementaires édictées pour permettre l'aménagement numérique de tout le territoire. Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, en Bretagne, le dossier est également pris sérieusement en main par le Conseil Régional, les Conseils généraux et les Communautés de communes. La Région Bretagne accompagne les Communautés de communes au sein des pays (24 millions d'euros). Le Conseil général du Finistère vient de conclure un partenariat avec un opérateur privé pour couvrir les zones non desservies par l'ADSL, d'une part, et construire le réseau de collecte départemental de fibre optique sur lequel s'appuieront notamment les intercommunalités (budget global de 21 millions d'euros), d'autre part. Enfin, les intercommunalités de Cornouaille, dont celle du Pays Bigouden Sud, ont engagé l'élaboration de leur schéma d'aménagement numérique. Ce schéma sera adopté en fin d'année 2010, à l'issue des études qui fixeront les ambitions (par exemple, fibre optique à l'abonné en 2020 ou 2025), les priorités (par zone et par type d'usager) et les modalités de mise en œuvre (technologies utilisées, infrastructures, schéma juridique et financier, partenariats avec les opérateurs privés...). Le déploiement des réseaux très haut débit va requérir des années de travaux (10 à 15 ans ?) et des budgets conséquents et se réalisera de façon progressive (phases de montée en débit) et en tenant compte de l'évolution technologique.

DR

DERNIÈRE MINUTE

Le Maire a fait procéder, par le CRIIREM, à une mesure des champs électromagnétiques des antennes relais de téléphonie mobile de Glevian et de Keruno. Les résultats de cette étude ont été présentés au Conseil municipal du 07 mai 2010. Les valeurs détectées sur l'ensemble des lieux mesurés sont largement inférieures à la limite de référence la plus contraignante prévue par la recommandation CEE du 12 juillet 1119 et du décret du 03 mai 2002. Les éléments de cette étude sont disponibles sur le site web de la commune www.loctudy.fr/vivrealoctudy/securite

VIE SCOLAIRE

ECOLE DE LARVOR
UNE CENTENAIRE A QUI ON FAIT LA COUR

L'avenir

Larvor fait peau neuve. Les travaux dans la cour de l'école vont permettre l'accès aux personnes handicapées et donc la mise aux normes. La cour refaite à neuf sera complétée d'espaces verts. Nul doute que les genoux des petits apprécieront la différence. Le nouveau mobilier scolaire de la classe des grands a été livré début d'année.

Le projet de réfection des toilettes prend forme en étroite concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et des commissions concernées.

L'histoire

La première ouverture date de 1911, plusieurs générations ont fréquenté les bancs de l'école et les anciens élèves, leurs enfants et petits enfants, ont gardé des souvenirs de leurs années d'apprentissage. Monique Gouzien présidente de la très active APE recueille les photos, les anecdotes les témoignages mais aussi les objets qui pourraient enrichir l'exposition et les manifestations qui commémoreront ce «centenaire».

On peut la joindre au 09 98 66 50 63, des réunions se tiennent régulièrement à l'école.

ECOLE DE JULES FERRY
JULES FERRY POURRAIT ETRE FIER

Sur le péron de l'Assemblée Nationale

Ce trimestre l'école Jules Ferry porte bien son nom. Un conseil des enfants plus une visite au parlement l'année aura été aussi civique que républicaine. Un tel enthousiasme ne pouvait qu'être encouragé.

L'atelier technique aide à la mise en place d'un potager que les élèves entretiendront… de vraies sciences naturelles. Des buts de foot et des paniers de basket neufs… pourvu que le printemps soit beau !

Le Parlement des enfants

Le travail de la classe de CM2 autour du parlement méritait une récompense. Ils ont découvert la capitale et le parlement en vrai… Si vous voulez tout savoir, lisez le Supplément Jeunes de l'Estran.

ECOLE SAINT TUDY
EN CLASSE DE NEIGE

Cette année encore, la mobilisation et l'investissement des parents permettent la réussite des différentes actions menées. Après l'achat de trottinettes et de vélos l'an dernier, la cour de la nouvelle école sera bientôt agrémentée de jeux, de bacs à fleurs, améliorant ainsi l'espace détente des enfants.

Au mois de janvier, les enfants de CE-CM sont partis en classe de neige, dans les Pyrénées.

A l'annonce de ce projet, ils étaient très heureux de pouvoir vivre cela tous ensemble. Ils sont revenus enchantés de leur séjour, de magnifiques souvenirs plein la tête.

Tous les élèves de l'école travaillent autour d'un thème commun : l'éducation à la citoyenneté. Les actions humanitaires, la visite chez les pompiers, les animations de la Communauté de Communes sur le tri sélectif et d'autres actions à venir sont autant de situations concrètes qui les sensibilisent aux gestes citoyens. Lors de la kermesse, le dimanche 20 juin, les enfants présenteront un spectacle à leurs familles, aux amis de l'école. Ils vous invitent à les y retrouver, pour ce moment de convivialité.

En piste !

DU VERT DANS LES ASSIETTES

Qu'est ce que tu as mangé à midi ? A cette question pourtant bien légitime peu d'enfants savent répondre. Bien des parents vont se réjouir d'apprendre que depuis le mois de janvier les pommes de terre, carottes oignons, courgettes, concombre préparés sur place ont le label «bio». Les légumes frais viennent d'une exploitation de notre commune. Qualité et proximité, voilà qui donnera de bonnes habitudes aux jeunes commensaux.

DR

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Un nouveau drapeau pour les Anciens Combattants

La cérémonie en mémoire des déportés du 25 avril dernier fut l'occasion pour le Maire, Joël Piété, de remettre à Arsène Rémy un nouveau drapeau des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre. Engagé volontaire en 1938, Arsène Rémy a participé du 3 septembre 1939 au 25 mai 1940 à la Campagne de France et de Belgique. Il a terminé la guerre au sein de la première armée française Rhin-Danube dans la campagne d'Allemagne. Entre temps il a été prisonnier de guerre au Stalag 17A du 25 mai 1940 au 12 juin 1943.

Pen-ar-Veur un quartier à la fête

La rencontre de quartier, organisée par le Comité des Fêtes FAR, aura lieu cette année à la pointe de Pen-ar-Veur le 13 juin. Comme d'habitude la municipalité offrira le pot de l'amitié, il suffit ensuite d'avoir préparé le pique-nique. Une promenade digestive, dûment commentée, suivra ce déjeuner et permettra de découvrir le nouveau circuit de Pen-ar-Veur.

Notons aussi que le château du Dourdy propose à la visite une exposition retraçant l'histoire de ce lieu familier à bien des anciens, tandis que cet été le thème retenu par le manoir de Kerazan mettra à l'honneur les «Industries en Bretagne».

Une exposition à la médiathèque

Dès le 15 juillet et jusqu'au 15 août la médiathèque de Loctudy prendra le relais et nous fera découvrir les «Moulins du pays bigouden» en accueillant l'exposition prêtée par Monsieur Jean Istin en partenariat avec l'association «Moulin de Pen-ar-Veur».

L'auberge de Pen-ar-Vir récompensée

Les efforts d'Arnaud le Levier, le jeune chef de l'auberge de Pen-ar-Vir ont été récompensés par une étoile au guide Michelin. Créée depuis six ans, l'auberge propose une carte composée de produits du terroir et bien sûr de produits de la mer… tout juste débarqués sur le port de pêche qui n'est qu'à quelques centaines de mètres. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Le calvaire de Kerhervant a retrouvé ses statues

A l'occasion de son déplacement en 1971, le calvaire de Kerhervant qui date de 1607 avait perdu ses deux statues latérales. Ces dernières ont été retrouvées récemment, lors d'un inventaire, dans le garage souterrain de la Préfecture du Finistère. Comme annoncé dans le dernier numéro de notre bulletin municipal (cf : Estran 47, page 16), elles ont été réinstallées à leur place d'origine. Tout est bien qui finit bien.

ACTUALITÉS COMMUNAUTAIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD (CCPBS)

Participation à une réunion sur l'économie numérique qui s'est tenue au Guilvinec le 04 décembre 2009, à l'initiative du Pays de Cornouaille. En présence notamment de Bernard Poignant, Président du Pays de Cornouaille et de Pascal Mailhos, Préfet du Finistère. Après un rappel par B. Poignant des enjeux pour la Cornouaille du déploiement de réseaux de communication électronique très haut débit, deux tables rondes : la première sur les usages de l'internet, la seconde sur les projets de schéma d'aménagement numérique du Finistère en général et de la Cornouaille en particulier, sous l'égide du Conseil Régional et du Conseil Général.
Plus d'informations :
http://entrenoussoidit.blogspot.com/

Premières rencontres de l'intercommunalité (CCPBS), le 27 mars 2010 à Penmarc'h pour établir un diagnostic partagé du Pays Bigouden Sud, débattre, échanger et poser les jalons d'un projet de territoire. Une présentation d'Olga Anselhem, de l'AOCD, sur les éléments clés démographiques, sociaux (habitat notamment) et économiques ainsi qu' un portrait de la pêche bigoudène dressé par Guy le Berre, du Comité du Bassin d'emploi de l'Ouest Cornouaille ont permis de lancer les débats.
Plus d'informations :
http://www.cc-pays-bigouden-sud.fr/actualite.htm

Conseil communautaire du 17 décembre 2009
Adhésion de la CCPBS à l'Agence de développement de Quimper Cornouaille
Régularisation des négociations foncières pour l'extension du site d'enfouissement de déchets de Tréméoc.
Projet d'aménagement de la zone communautaire d'activités de Ti-Boutic à Plomeur.

Conseil communautaire du 18 février 2010
Décision relative à la fourniture et pose de 44 colonnes semi-enterrées (dont 8 à Loctudy) pour la collecte des ordures ménagères en remplacement des conteneurs collectifs.
Convention avec la Préfecture pour la Télétransmission des actes administratifs
Adoption du compte administratif 2009.
Débat d'orientations budgétaires pour 2010.
Plus d'informations : http://www.cc-pays-bigouden-sud.fr/conseil.htm

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT (SIOCA)

Choix du cabinet Proscot pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale- SCOT- (voir estran 46).
Plus d'informations : http://www.sioca.fr

AGENCE OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT (AOCD)

Assemblée générale le 16 avril 2010 à Douarnenez. Compte-rendu des missions de l'agence.

Développement touristique
Accueil du public, informations (guides), promotion (salons), accompagnement des porteurs de projets, labellisation de l'offre (tourisme et pêche, tourisme et handicap). En 2009, l'AOCD a obtenu le titre national de lauréat des trophées du tourisme responsable (catégorie «destinations et territoires de France») organisé par Voyages-Sncf. Projet en cours de veloroute (voir estran 47) et de développement de la randonnée découverte (circuit VTT).

Développement rural, dans le cadre du programme européen «Leader» : 12 dossiers démarrés en 2009 sur le thème «favoriser les dynamiques d'un territoire rural et littoral en valorisant durablement les ressources locales». Des exemples intéressants de valorisation du patrimoine naturel (Maison du vent à Goulien), culturel (coordination des actions culturelles, promotion des circuits du patrimoine) et de promotion du tourisme durable (veloroute Cap Sizun et Pays Bigouden Sud, programme de formation des professionnels, évolution de la gestion du site de la Pointe du Raz).

Aménagement du territoire : poursuite de la mission d'assistance technique auprès du SIOCA, dans le dossier du SCOT (ateliers et séminaires thématiques 2009, recrutement du bureau d'études chargé du SCOT, volet maritime du SCOT, problématique de la mutualisation des transports agro-alimentaires).
Plus d'informations :
http://www.ouest-cornouaille.com/

La carte des zones d'activités économiques communautaires

Pas de communication
pour notre groupe sur cet Estran.
Nous vous fixons rendez vous
au prochain numéro en Octobre.

Les élus de la Gauche Socialiste et Républicaine
Thierry LE REUN, Maryannick RAPHALEN, Hélène LAPOSTOLLE

POINTS DE VUE

LE VOTE DU BUDGET : UN CHOIX POLITIQUE

La municipalité propose un budget équilibré. Quel exploit ! Félicitations ! Réussir ce que la loi oblige : «avoir un budget en équilibre». Quelle chance de posséder une équipe de gestionnaire de premier plan.
L'Etat n'assume plus ses engagements, les transferts de charges vers les communes s'accélèrent, la crise perdure, l'austérité se cache. Silence, à Loctudy : on gère, on ne fait pas de politique.
Loctudy, la pêche meure. On n'y peut rien répondent les élus de la majorité : cela n'est pas de notre ressort mais des décisions de la Chambre du Commerce et d'Industrie.
Joindre les deux bouts est une épreuve difficile pour un nombre croissant de famille de notre commune. On n'y peut rien affirment les élus de la majorité : l'aide sociale n'est pas de notre responsabilité mais celle du Conseil Général.
Les jeunes couples partent, le nombre d'enfants scolarisés en primaire diminue, la quantité de retraités croît, Loctudy vieillit. On n'y peut rien, l'avenir est assurée car nos rentrées fiscales (taxe d'habitation et foncière) progressent. Si, on peut. La majorité a choisi de majorer de 2% les impôts locaux, de bitumer à tout va, de multiplier les carrefours ronds ou carrés, grands ou petits, d'enfouir les réseaux. C'est leur choix «La Gauche de Progrès» propose un autre choix : investir pour la création d'emploi, le développement économique, la formation des jeunes, la qualification des hommes.
Voilà pourquoi nous avons été les seuls à voter contre le budget.

Les élus de La Gauche de Progrès :
Margot Dorval, Gérard Garreau, Loïc Guichaoua.
Site: www.gauche-progres-loctudy.org
contact: gauche-progres-loctudy@orange.fr Tel: 09 61 03 42 14

OÙ EN EST LA COHÉRENCE ?

Au conseil municipal du 07 mai, nous présentons un projet d'acquisition de terrain à Hent Croas, «en vue de la réalisation d'un nouveau lotissement».
Le débat s'ouvre par une question de la «Gauche de progrès» sur les intentions éventuelles ou supposées de l'équipe municipale d'envisager la revente de ce terrain à un opérateur privé.
Malgré les assurances apportées en séance quant à la finalité de l'opération, à savoir la création d'un lotissement communal, conformément à une politique et une pratique constantes de la municipalité, les élus de la «Gauche de progrès» se sont abstenus.
Où est la cohérence à, d'une part, pointer régulièrement un soi-disant manque d'ambition sociale de la majorité et, d'autre part, à ne pas approuver un projet de lotissement communal qui vise, comme les opérations avec l'OPAC, la mise en place du «Pass foncier», à faciliter l'installation et l'accession à la propriété des jeunes ménages sur la commune ?

Les élus de La Majorité

Animations : Les temps forts de l'été

Cet été, de nombreuses associations loctudistes ont une nouvelle fois concocté un programme d'animations complet. Alliant la culture, la découverte du patrimoine, le sport et les rencontres festives, ce sont plus de cent animations qui ponctuent la saison estivale.

Dans le Guide des animations estivales, un condensé de celles-ci est disponible gratuitement au guichet de l'Office de Tourisme et dans de nombreux commerces. Il est également téléchargeable sur le site www.loctudy.fr et joint à ce numéro de l'Estran.
Marquant le début de l'été, la ***Fête de la Musique*** organisée par le Comité des Fêtes FAR se déroulera cette année à l'Espace Pors-Bihan, derrière l'enclos paroissial. Toujours dans l'esprit originel, cette rencontre accueillera de nombreux musiciens amateurs dont certains de la commune.

A noter également cette année, un retour en force de la tradition avec l'organisation au cours de la saison de deux ***fest-noz***, le premier par l'Amicale Laïque le samedi 17 juillet à Langoz et le deuxième dans la continuité de l'incontournable ***Fête Bretonne*** le dimanche 1er août à l'Espace Pors-Bihan.

Parmi les animations principales, la ***Fête Nautique*** organisée grâce à la collaboration de plusieurs associations (APLOC, Comité de jumelage, CNL, FAR, OTSI, SNSM et Team Ouest Plongée) et ouverte aux professionnels du port, se déroulera les 14 et 15 août au port de pêche.
En voici le programme :

Samedi 14 août

Amarrés le long du Quai Nord, les vieux gréements de l'association Gouélia commenceront leurs rotations à 10 h 30 (billets en vente à l'office de tourisme) pendant que les membres de l'APLOC (Association des Plaisanciers de LOCtudy) installeront leur «Troc et puces nautiques» qui se tiendra tout au long de la journée.

Il sera également possible de suivre durant l'après-midi des cours de matelotage et des démonstrations de sécurité, de visiter une exposition sur le cabotage et un chalutier hauturier et de s'initier au Jet Ski avec Antoine Seiliez de Locamarine, tout en dégustant les traditionnelles crêpes et kouigns.

A partir de 18 h, place aux chants de marins du groupe «La Civadière» avant que la formation musicale «Electropic» prenne le relais vers 20 h 30, durant le repas du Comité des Fêtes. Vers 23 h, le bal sera interrompu pour applaudir le feu d'artifice tiré entre l'Ile-Tudy et Loctudy.

Dimanche 15 août

A 10 h, une messe sera célébrée en plein air sur le site. Elle sera suivie à 11 h 30 de la bénédiction de la mer à bord de la vedette Margodig accompagnée de nombreux plaisanciers et vedettes de sauvetage des stations SNSM voisines.

A partir de 13 h, un repas sera servi. Les réservations sont à faire auprès de l'Office de Tourisme.

Tout au long de l'après-midi, le public pourra suivre des démonstrations de sécurité menées conjointement entre les vedettes de la SNSM (Loctudy, Trévignon, Beg-meil et Guilvinec) et les pompiers. Seront également proposées différentes expositions de maquettes, photos etc…

En fin d'après-midi, vers 17 h, les voiliers engagés dans le National Fire-Ball, compétition internationale qui débutera le lendemain à la plage de Langoz, viendront virer une bouée devant le Quai Nord avant que les membres de Team Ouest Plongée débutent leur démonstration de plongée qui clôturera la fête.

Bref, deux jours intenses qui devraient faire date.

N'oubliez pas le guide !

Faisons du sport cet été

A Loctudy plusieurs structures proposent aux habitants et vacanciers de participer aux activités sportives locales.
En voici une liste non exhaustive.

Du beach-volley à Lodonnec

Du beach-volley à Lodonnec

Le dimanche 18 juillet à partir de 11 h, le Comité des Fêtes FAR organise son traditionnel tournoi de beach-volley sur la plage de Lodonnec. Les inscriptions se font sur place par équipe de trois joueurs. Une bonne ambiance garantie tout au long de l'après-midi qui se termine autour d'un pot offert par le FAR après la remise des prix.

La glisse avec Wakatoc

A la découverte de la glisse avec Wakatoc

L'association Wakatoc présidée par Anthony Vigouroux propose de faire découvrir les joies de la glisse sur l'eau à travers des week-ends d'initiation et de découverte du wakeboard, ski nautique, bouée tractée ou baby ski (à partir de trois ans) ainsi que des cours ou stages sur le plan d'eau devant Loctudy. Pour ce faire, l'association possède deux pneumatiques. Le premier rendez-vous pour un week-end d'initiation en partenariat avec le CNL est fixé au dimanche 27 juin à Langoz.

Contact : 06 64 86 93 52
ou wakatoc@hotmail.fr

DR

La voile au CNL

Cercle Nautique de Loctudy

Après une journée porte-ouverte le dimanche 27 juin en association avec les organismes de la commune ayant trait au nautisme, le Cercle Nautique va démarrer dès le 28 juin ses stages de voile pour les enfants (dès 5 ans), adolescents et adultes au tarif unique de 110 euros pour l'ensemble des activités de cette semaine. Les supports proposés sont multiples et variés :

- Les dériveurs : optimist, walker-bay, pour les enfants, open 5.7 et le tout nouveau RS Vision pour ados et adultes.
- Les catamarans : colibri pour les plus jeunes, KL13.5 et SL 15.5 pour les ados et adultes.
- Les planches à voile : Exocet pour les 8 -12 ans, Funster ou Bic 293 D pour les plus âgés et les adultes. Ne sont pas oubliés les moussaillons qui peuvent découvrir avec Michelle et sa célèbre Baleine bleue le milieu maritime dès l'âge de cinq ans.
- Les randonnées kayak avec moniteur vous sont également proposées du lundi au vendredi matin de 10 h à 12 h.

A noter que grâce au partenariat entre la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la Mairie et le CNL, les enfants de Loctudy (en résidence principale et dépendant de la CAF de Quimper) bénéficient de 50 % de remise sur le prix des stages.

La saison estivale est aussi l'occasion de profiter du «point passion plage» qui permet de louer du matériel ou de prendre des cours particuliers avec un moniteur. Catamarans, dériveurs, planches à voile ou kayaks sont à la disposition du public. Le matériel est loué à l'heure. Pour profiter de remises intéressantes (jusqu'à 24%), des tickets Pass'Sensations sont à votre disposition par 25, 50 ou 100.

Rejoignez la grande famille du CNL pour des journées de navigations en toute sérénité.

Pour tous renseignements sur ces activités,
Tél : 02 98 87 42 84
ou cn-loctudy@wanadoo.fr
Site Internet : cn-loctudy.com

A noter également que le centre Renouveau-Vacances propose des sorties sur un voilier de croisière côtière.

Inscription au 02 98 87 40 22.

Le tennis à Glevian

A vous de jouer…

Le Tennis Club de Loctudy vient de terminer une très bonne année sportive 2009-2010, que ce soit en nombre d'adhésions, ou dans les différents championnats adultes et jeunes disputés cette saison.

Maintenant c'est à vous de jouer… Le Tennis Club de Loctudy propose différentes offres pour satisfaire le maximum d'entre-vous : de l'initiation au tennis (à partir de 6 ans), des stages collectifs enfants et adultes ainsi que des cours particuliers durant les mois de juillet et Août. Toutes ces activités sont encadrées par des moniteurs Brevetés d'Etat (BE). Le Tennis Club propose également la possibilité de réserver des cours (location) sur un large créneau horaire.

Enfin le Tennis Club organise comme chaque année son traditionnel tournoi d'été qui aura lieu du 20 au 30 juillet 2010. Petite évolution cette année, le tournoi augmente d'une catégorie. Il est ouvert à tous les licenciés de la FFT (Fédération Française de Tennis). Pour les non licenciés, l'entrée sera gratuite. N'hésitez donc pas à faire un détour par les cours de Glevian à Loctudy.

Bonne saison et à vos raquettes !

Tennis Club de Loctudy à Glevian
Tél : 02 98 87 55 81
ou mail :
tennisclubdeloctudy@wanadoo.fr
Ouverture de 9h à 22h
sans interruption

La galoche bigoudène

La galoche est partie intégrante de la tradition locale, son origine se perd dans la nuit des temps. Le premier ouvrage relatant la façon de jouer à la galoche, date de 1835. Le club loctudiste compte une trentaine d'adhérents, affiliés au Comité Départemental de Galoche. Le matériel se compose de trois palets en acier (péjou), d'une galoche en bois (kaloch) et d'une pièce métallique (lipar) de même diamètre que la galoche. Sur le terrain choisi, la galoche est placée au centre d'une croix celtique d'un diamètre de 40 cm, la ligne de but se situe à 8,50 m. Le club est engagé dans le championnat et divers challenges. Des initiations sont proposées gratuitement chaque mercredi de juillet et d'août au «galochodrome» sur le parking du Centre culturel LAC à Kerandouret.

DR

Rendez-vous au
06 85 79 55 11 ou
au 02 98 87 40 71.
Mail : andre.queffelec452@orange.fr

La pétanque

Son origine n'est certes pas bigoudène mais à Loctudy une quarantaine de passionnés se rencontrent chaque semaine dans des parties très disputées de ce jeu provençal.

Durant les mois de juillet et d'août, les membres de la Pétanque Loctudiste proposent chaque mercredi après-midi à Langoz, un concours en doublettes. Lancer du bouchon à 14 h 30, mise 3 euros par joueur. A noter également les Trophées de l'Office de Tourisme et de la Ville, également ouverts à tous, qui auront lieu respectivement les 14 juillet et 15 août.

Renseignements au 02 98 87 44 98.

DR

Le skate au port

DR

Une piste au port

Situé avenue Rémy le Lay, à l'entrée du port de plaisance, le skate parc de Loctudy est composé de quatre modules : un grand roller bank, un slide double coping, un bank de figure et en partie centrale un fun box. Il est ouvert à tous gratuitement dans le respect du site.

LA SAISON A KERAZAN

Le manoir de Kerazan et son domaine en 2010

Un manoir à découvrir ou redécouvrir

Famille de mécènes et d'amateurs d'art éclairés, les Astor ont constitué une collection unique léguée en 1928 à l'Institut de France. Joseph Astor (1824-1901), maire de Quimper qui inaugura le musée des Beaux-arts de la ville en 1872, se passionnait pour les œuvres d'inspiration bretonne et rassembla au manoir de Kerazan, en Loctudy, une superbe collection, complétée par la suite par son fils Joseph-Georges. Loctudy peut à juste titre s'enorgueillir de posséder sur son sol un tel patrimoine. Kerazan est ainsi le troisième musée des Beaux-Arts (avec des noms comme Lucien Simon, Désiré-Lucas, Auguste Goy …) et le troisième château visité du Finistère.

Le manoir de Kerazan est un des fleurons du patrimoine breton, le seul dans le Finistère qui ait conservé sa décoration et son mobilier d'origine. Le visiteur est invité, au fil des pièces et des salons de réception, à découvrir le cadre de vie d'une famille de mécènes et de collectionneurs de la haute bourgeoisie locale, dans un décor resté intact. Le parc à l'anglaise de 5 hectares qui entoure le manoir se prête à une agréable promenade menant à une rocaille, une pièce d'eau, des douves sèches, un lavoir de pierre et un potager. On découvrira, à proximité immédiate, la ferme du Grand Kerazan, avec ses nombreuses variétés d'animaux de ferme et de basse-cour.

L'an dernier, s'est achevé le programme de rénovation des toitures, qui avait pour objectif de rendre au manoir son lustre d'autrefois. Un plan d'élagage complet avait visé à sécuriser le parc. Cet hiver, les parquets les plus endommagés du manoir ont été rénovés et la salle principale d'exposition a, elle, été dotée d'un nouveau parquet. Une nouvelle jeunesse a ainsi été offerte à ce splendide ensemble qui fait légitimement la fierté de tous les habitants de Loctudy en particulier et des Bigoudens en général.

Comme chaque année, de nombreux événements rythmeront la saison, qu'il s'agisse de salons ou d'expositions. Ils contribuent à conforter la renommée du manoir de Kerazan et en font un des pôles incontournables du tourisme dans le Finistère.

Les événements

- le 14 juillet : traditionnelle fête du miel et de l'abeille (en présence de professionnels)
- les 15, 16 et 17 octobre : traditionnel salon d'artisanat d'art
- les 30, 31 octobre et 1er novembre (week-end de la Toussaint) : salon des antiquaires

Du 3 avril au 26 septembre, la grande exposition de l'année aura pour sujet L'aventure industrielle en Bretagne au 19ème siècle.

Afin d'illustrer l'environnement dans lequel vivaient les anciens propriétaires du manoir de Kerazan, une grande exposition à thématique socio-historique s'y tient chaque année, à visiter en plus des collections permanentes.

Le sujet 2010 permet de mettre l'accent sur une page méconnue de l'histoire d'une Bretagne considérée trop souvent comme presque exclusivement rurale. Au travers de l'évocation des conserveries bien sûr, mais aussi des mines, des forges, du textile, des arsenaux, du secteur agro-alimentaire, des constructions navales, de la papeterie et de bien d'autres industries, c'est en fait à une plongée étonnante dans les logiques du capitalisme industriel naissant que les visiteurs sont conviés : machinisme, adaptation à l'environnement international, obsolescence de l'outil de travail, difficiles reconversions, délocalisations, interventions publiques, modes de vie des ouvriers, sociabilité, syndicalisme, sans oublier les scandales politico-financiers …

Un 19ème siècle déjà ancien en un sens, mais dont les problématiques restent d'une troublante actualité. Une exposition indispensable

Les expositions d'**artistes contemporains** installés en Bretagne et dont l'œuvre rayonne en France et à l'étranger

- du 1er au 15 juin : ***Jacques Lecocq***, peintre
- du 16 au 30 juin : ***Marie-Claude Puget***, peintre
- du 1er au 13 juillet : ***Michèle Darribau***, peintre sur porcelaine
- du 16 au 31 juillet : ***Serge Bergami***, peintre
- du 1er au 15 août : ***Joëlle Derain***, peintre
- du 16 au 31 août : ***Maurice Guélé***, peintre
- du 1er au 15 septembre : ***Laure Marchal***, peintre
- du 16 au 26 septembre : ***Ronan Gauthier***, travail au fusain et sanguines

Dans la cour des communs

- du 15 juin au 12 septembre crêperie aux heures d'ouverture du domaine
- tous les jeudis à 21h, soirées Contes du 15 juillet au 26 août, dans le cadre du festival «Les pierres parlent en Bretagne», des conteurs professionnels font vibrer le public en évoquant les légendes du passé et les traditions millénaires.

A la ferme de Kerambourg

en juillet et en août, le vendredi à partir de 16h : marché des produits du terroir.

L'OFFICE DE TOURISME

UN PRESIDENT A L'HONNEUR

Yvon Tépho *a pris la suite de Jean Cariou à la Présidence de l'Office de Tourisme en l'an 2000. Depuis, il n'a eu de cesse d'y œuvrer et s'est aussi engagé dans d'autres organismes touristiques comme la Fédération Départementale des offices de tourisme. Il est aussi devenu Président du Groupement Touristique de Cornouaille*

La médaille d'honneur du tourisme lui a été décernée par la Fédération Nationale des OTSI lors de l'Assemblée Générale de la FDOTSI, le 10 mars dernier à Quimper.

PORTRAIT DE PROFESSIONNELS

Sylvie et René Thomas

René et Sylvie Thomas sont installés depuis 1999 au Camping «Les Hortensias» à Loctudy. Ils nous racontent leur parcours.

Dites-nous depuis quand et pourquoi vous vous êtes installés à Loctudy ?
Nous nous sommes installés à Loctudy en 1999 et entamons notre 12ème saison. Avant notre arrivée, nous étions salariés : Sylvie secrétaire comptable et René dans l'industrie. Nous ne comptions pas nos heures et, à la naissance de notre fille, nous avons souhaité changer de rythme et de qualité de vie. Nous avions toujours eu l'idée de travailler ensemble et de vivre au bord de la mer. Le camping «Les Hortensias» était à vendre et correspondait à nos critères : en Bretagne, près de la plage, de taille moyenne et situé sur une commune dont le nom était porteur et avait une résonance chez beaucoup de monde à l'extérieur.

Pourquoi la gestion d'un camping ?
Parce que nous voulions nous lancer dans l'aventure de chef d'entreprise. Nous avons choisi la gestion d'un camping pour privilégier la qualité de vie, pouvoir travailler en couple tout en vivant toute l'année en bord de mer avec notre fille qui avait 18 mois à notre arrivée.
Le relationnel, le commercial, le contact avec le public et les autres professionnels du tourisme étaient importants pour nous.

Quelles ont été les étapes de votre parcours pour faire de votre camping ce qu'il est aujourd'hui ?
Au départ, le camping se composait d'un terrain en herbe doté d'un bloc sanitaire. Nous avons donc vécu en caravane pendant la construction de l'accueil-logement puis avons amélioré le sanitaire, planté des haies pour délimiter les emplacements. Tout de suite, nous avons adhéré à une démarche qualité et obtenu le label «Camping Qualité» dès l'année 2000. Tous les hivers, nous avons fait des travaux, installé des mobil-homes, équipé l'aire de jeux. Après de longues démarches administratives, nous avons agrandi le camping à deux reprises. En 2006, nous avons créé une piscine et refait à neuf le sanitaire. Tous les ans, nous avons à cœur d'améliorer notre outil de travail.

A quoi avez-vous été plus particulièrement attentifs ?
Le challenge a toujours été d'apporter une qualité de service à nos clients et d'être à l'écoute de leurs demandes.

Quelles sont les attentes de vos clients aujourd'hui ?
Après avoir tout fait pour leur apporter une qualité de services à l'intérieur du camping, l'attente de nos clients est désormais de prétendre à la même qualité à l'extérieur du camping : plages propres, animations locales, idées de sorties en soirée dans Loctudy, etc…

Quels sont vos projets ?
Continuer à avancer !

Jean Cariou*, ancien président de l'Office de Tourisme de Loctudy nous a quittés en janvier de cette année.*

A la tête de l'OT de1985 à 2000, il est ensuite resté administrateur et trésorier de la structure. Pendant toutes ces années, il a mis son dévouement, sa disponibilité et ses compétences au service de Loctudy, des professionnels du tourisme et des vacanciers.

Le bénévolat était une valeur importante pour lui. Ainsi, il a œuvré au cœur de différentes associations : la Fête Bretonne, l'Ecole St-Tudy comme trésorier de l'O.G.E.C., l'Office de Tourisme. Au sein des instances communales, il a aussi été un membre écouté des commissions des impôts, révision des listes électorales, au tourisme et à l'économie.

La médaille du tourisme lui avait été décernée.

SOUVENIR

TOUT LOC A VELO

Pour étoffer encore un peu plus le programme d'animations 2010 et notamment à l'avant saison estivale, l'office de tourisme a innové en offrant la possibilité avec «Tout Loc à vélo», de parcourir à bicyclette l'ensemble de la commune.

Ainsi, en une journée, avec quatre dates au choix (avril, mai, juin), les participants ont pu, à allure modérée, découvrir ou redécouvrir l'important patrimoine de la commune, sous le guidage de Jacques Balanec, administrateur de l'office et animateur des sorties vélo, accompagné de Lucien Perrin : chapelles, fontaines, manoirs, rivage, estuaire…

Vers 12 h 30, nos cyclistes randonneurs font une halte à Kervereguen pour un pique-nique mérité.

Ils sont de retour à l'office de tourisme vers 17 h 30, fourbus et riches de nouvelles informations car, à l'issue de chaque sortie, une documentation retraçant brièvement l'historique de chaque site visité, est remise gracieusement à chaque participant.

Une dernière sortie est programmée pour le 16 juin.

Une excellente façon de découvrir Loctudy

PROGRAMME ESTIVAL

- Balades et randonnées pédestres tous les lundis et mercredis
- Balades découverte à vélo les 8 et 22 juillet, les 19 et 26 août
- Accueils touristiques les 5 et 19 juillet, 2 et 16 août
- Visites guidées de l'église en français, anglais, allemand
- Visites d'entreprises : les Viviers de Loctudy et les Crêpes de Loctudy
- Soirées contes
- Initiation à la galoche
- Une conférence sur l'église romane le 11 août, etc…

Tous les détails sur www.loctudy.fr/tourisme

Et sur le calendrier papier des animations estivales de Loctudy.

LA DEMARCHE QUALITE

L'Office de Loctudy rentre dans sa seconde année de la Démarche Qualité avec pour objectif de toujours mieux vous informer, mieux accueillir pour vous aider à mieux choisir.

Nous serons amenés à solliciter notre clientèle pour répondre à des questionnaires relatifs à la qualité de l'accueil de la mi-avril à septembre.

QUALITÉ TOURISME

Anne et Françoise seront à votre service à l'office **tout l'été du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h**. Pour toutes demandes de renseignements, billetteries, documentations,… A bientôt à l'Office !

RENCONTRE AVEC…

José le Bec à bord de La Chimère

JOURNEE DE PÊCHE SUR LE CHALUTIER CÔTIER «La Chimère»

Loctudy 3 h du matin

Rejoindre le port par la route littorale, écouter les bruits provenant de la mer seront autant de facteurs déterminants dans le choix de la zone de pêche par le patron pêcheur.

Aussitôt parvenu dans l'enceinte portuaire, je perçois déjà le bruit de quelques moteurs tournant au ralenti. Baignant les quais de leurs lumières diffuses, les lampadaires lèvent le rideau sur une scène souvent méconnue. Depuis quelques heures déjà, les marins pêcheurs des chalutiers hauturiers ont passé le relais aux travailleurs à terre. Le départ des Malamoks côtiers est imminent. Un rapide regard vers la criée et je me trouve immergé dans cette effervescence nocturne particulière aux ports de pêche, à l'heure de la débarque des bateaux. Le charivari des bacs métalliques qui s'entrechoquent, les appels des dockers et les crissements des drisses de levage dureront toute la nuit. A l'aube, peu avant l'arrivée des mareyeurs - acheteurs, les caisses remplies de poissons et de langoustines sont alignées côte à côte, à même le sol. La vente débute à 6 h 30. Sans plus m'attarder, je regagne mon navire où m'attendent mes deux invités d'un jour. Ponctuels, mais un peu moins enthousiastes que la veille, lorsqu'ils me remettent le sésame des Affaires Maritimes les autorisant à cette sortie en mer. «N'ayez crainte aujourd'hui la mer sera calme»… cette petite phrase fait renaître le sourire sur leur visage.

Après les habituelles recommandations sur la sécurité en mer, je rejoins la passerelle. Le balayage de l'écran radar réfléchit les obstacles environnants, éclairant de façon sporadique l'intérieur de la cabine de pilotage. Une dernière vérification des feux de route et des alarmes donne le signal du départ. Après quelques manœuvres en douceur, nous empruntons le chenal d'accès au port, balisé de ses feux rouges et verts. Encore quelques minutes de route et la frange côtière s'illumine telle une guirlande de fête.

Au large, les phares des îles Glénan s'allument sur la mer par éclats réguliers. Dans quelques instants, nous atteindrons la dernière bouée côtière. A ce moment, nous allons naviguer en pilotage automatique, l'écran du traceur vidéo affiche la route à suivre vers le lieu de pêche, le matelot de quart a rejoint son poste de veille, bien vite les lumières de la côte s'estompent. L'aventure marine de nos passagers commence.

5 h 30 du matin

20 milles parcourus (1 mille = 1852 m). De retour sur le pont, la fraîcheur matinale, accentuée par un petit vent d'Est me baigne le visage. Sur l'horizon blafard se dessine l'ellipse solaire des premières lueurs de l'aube. Rapidement, je rejoins la passerelle où je retrouve nos passagers. Leur visage est serein, il n'a pas viré au blanc pâle, ce qui est de bon augure pour la journée. L'inquiétude de la nuit et la concomitance du roulis et du tangage favorisent en effet le mal de mer ; me voilà rassuré, car sur un navire, les dangers du déséquilibre sont permanents. Désormais, il faut faire vite, les engins de pêche doivent désormais être immergés, les langoustines vont quitter leurs terriers pour leur quête de nourriture matinale. La mise à l'eau des apparaux est une manœuvre délicate et dangereuse, car elle requiert de l'automatisme dans les gestes. Dix minutes plus tard, nous sommes en pêche, le chalut est tracté à la vitesse moyenne de 4 nœuds (7 km/h). Les tracés des zones exploitables s'affichent sur les écrans, ainsi que la nature des fonds sur le sondeur… La traque des crustacés commence. Devinant leur impatience à s'informer sur les techniques de la pêche au chalut, j'invite nos jeunes gens à passer un court moment à la passerelle où ils découvrent les fonctions des différents appareils, et les cartographies des zones de pêche. Ce sera pour eux autant d'acquis pédagogiques sur cette technique de pêche inconnue du grand public et qu'ils évoqueront plus tard en réunion.

Trois heures se sont écoulées, le soleil a déjà bien entamé sa courbe ascendante. Une myriade de vaguelettes scintillantes déterminent la ligne d'horizon, sur laquelle apparaissent d'autres navires qui nous rejoindront en cours de journée. Le moment tant attendu est arrivé, l'équipage va procéder à la remontée du chalut. Un quart d'heure suffira pour cette manœuvre ponctuée par des commandements brefs. Remonté à l'aide d'un palan, le cul du chalut, dont la rondeur me conforte, va me fixer sur mon choix du lieu de pêche. Sitôt ouvert, ce sont des milliers de langoustines qui frétillent sur le pont. Mélangées à d'autres espèces, elles vont être triées et calibrées. Médusés devant l'abondance et la diversité des captures, nos passagers, spectateurs profanes, prennent des photos souvenirs. Est-ce cette grosse langoustine, ce merlu aux dents acérées ou encore cette lotte à la gueule grande ouverte qui, plus tard, alimenteront les discussions ?

Venant de toutes parts, les oiseaux de mer voraces affluent dans le sillage du bateau. Criards, ils semblent réclamer leur part de la pêche. Cette quête alimentaire durera pendant les huit heures de chalutage effectuées dans la journée. A l'approche de la terre, ce seront d'autres mouettes et goélands, sédentaires des îles et du littoral, qui accompagneront les bateaux jusqu'au port.

Il est 15 h

Nous mettons le cap sur le port de Loctudy, la vente du soir débutant à 17 h. La pêche a été à la hauteur de nos espérances. Dans quelques heures, ce sera à la halle à marée que s'évaluera le fruit de ce dur labeur qui prendra fin aux environs de 18 h 30.

Sur la route du retour, la journée de nos apprentis marins ne serait pas complète sans le passage devant la barre de pilotage. Après avoir désactivé le pilote automatique, nos néophytes de la pêche vont s'initier au maintien du navire dans son cap, ce qui paraît facile, mais la réalité est tout autre.

Retour à quai, le traditionnel petit comité d'accueil est présent, à peine le bateau accosté. Souriants, nos invités affichent un air de marins avertis et les commentaires vont bon train.

Demain, à la même heure et quelque soit le résultat de la vente, le port de pêche connaîtra la même effervescence matinale.

Un port de pêche est comparable à un spectacle qui se déroule en trois actes, du départ au retour des bateaux avec, entre ces deux moments, le faux silence des quais temporairement vides et que seuls viennent troubler de leurs cris rauques les goélands qui semblent réclamer le retour du pêcheur.

Qui ne souhaite pas la perpétuation d'un tel spectacle profondément ancré dans notre identité ? L'avenir de la pêche est menacé. Nous souhaitons que nous serons tous capables de relever les défis.

Nom : Chimère
Ex-"Introun Varia" (du Croisic)
puis "Marina-Eric" à Saint-Malo
Immatriculation : GV 197027 (ex-SN 197027, ex-SM 197027)
Construit en 1972 sur coque bois
Chantier naval Guillas à Belz-Pont Lorois (Morbihan)
L x l x c : 15,86 m x 5,08 m x 2,42 m
Jauge brute : 34,96 tx
Moteur Poyaud de 207 cv à l'origine, portée à 300 CV

LA DEMOISELLE DE LOCTUDY

Pêchées depuis des décennies par les marins des chalutiers côtiers et hauturiers du port de Loctudy, la commune décide de promouvoir sa qualité culinaire et gustative en créant un label «logotype» protégé et enregistré a l'INPI (institut national de la propriété industrielle). Le signal d'entrée de notre ville est matérialisé par des panneaux portant ce logo

DR

La langoustine
un parcours de vie difficile

Nuit blanche sous la criée : les langoustines pêchées en mer «celtique» par les chalutiers hauturiers sont conservées glacées dans les cales à poissons réfrigérées. Débarquées peu de temps après l'arrivée à quai des navires, elles sont triées par les dockers et vendues à l'encan vers 6 h 30 du matin.

Les langoustines, dites «du jour», sont pêchées près de nos côtes par des chalutiers armés à la petite pêche, présentées vivantes à la vente du soir vers 17 h. On les retrouve sur les étals des poissonneries locales peu de temps après.

Contrairement au marché de gré à gré, la vente aux enchères sous la criée met en présence plusieurs acheteurs ce qui permet aux pêcheurs de mieux commercialiser leur pêche. La vente, quelle soit du matin ou du soir, s'effectue devant les produits exposés en lots numérotés et pesés.

DR

DR

Où vivent les langoustines ?

Les langoustines vivent le long des côtes atlantiques, de l'Islande au Portugal, et le long des côtes italiennes en Méditerranée. Elles se pêchent majoritairement au chalut, mais également aux casiers dans les eaux peu profondes des fjords écossais et irlandais.

Quand les pêche t-on ?

Toute l'année, cependant, dès le début du printemps et jusqu'à la fin du mois d'octobre, on observe des apports plus importants. La capture des langoustines est liée à de nombreuses conditions météorologiques et «courantologiques», surtout en mer celtique. Le coucher et le lever du soleil sont les moments où les langoustines quittent leurs terriers à la recherche de nourriture. Les langoustines sont sédentaires : elles vivent sur des fonds à faible granulométrie et ne s'éloignent que très rarement de leurs galeries. Après les grosses tempêtes qui génèrent des grands mouvements de houle, il n'est pas rare de pêcher sur les bas fonds des langoustines mortes, ces dernières n'ayant pas pu rejoindre leurs terriers.

Comment se reproduisent-elles

La langoustine est un crustacé décapode qui vit enfoui dans la vase. Des clichés des fonds marins montrent plusieurs trous compacts sur une même zone. Dans les jours qui suivent la ponte, les œufs de couleur verte se collent à l'abdomen de la femelle où ils seront fécondés. L'éclosion des œufs a lieu au mois de février. Après leur métamorphose, les larves seront libérées en pleine eau ; elles prendront l'état de langoustines un mois plus tard et rejoindront leurs congénères sur les fonds vaseux. Plusieurs mues ont lieu la première année. L'année suivante, la femelle n'effectue qu'une seule mue, tandis que le mâle en fait deux, ce qui se traduira par une plus grande taille de la langoustine mâle. La taille maximale est de 20 cm pour un mâle et 15 cm pour une femelle, ceci au bout de dix années. Pendant la période de reproduction, la femelle ne réapparait qu'épisodiquement pour se nourrir.

Mini glossaire de la pêche

Petite pêche
Activité pratiquée par des bateaux en partance pour la journée.

Pêche côtière
Activité pratiquée par des bateaux s'absentant pendant une marée qui n'excède par 3 jours.

Pêche hauturière
Activité pratiquée par des bateaux qui pêchent pendant une à deux semaines.

Pêche artisanale
L'équipage est rémunéré à la part, les marées de pêches n'excèdent pas deux semaines.

Pêche industrielle et semi-industrielle
Les équipages sont rémunérés soit à la part soit sur un pourcentage des ventes avec un minimum de salaire garanti.

Pêche halieutique
Relative spécialement à la pêche en mer.

Espèce démersale
Regroupe les animaux vivants sur le plateau continental (langoustines, lottes, merlus, poissons plats).

Espèces pélagiques
Poissons vivants entre deux eaux (sardines, maquereaux, thons, anchois, sprats).

PORTRAIT

Yvon TAREAU, Que de souvenirs en 100 ans !

100 ans, un bon bout de chemin dans la vie...Telle est l'étape franchie, le 6 avril dernier, par Yvon Tareau qui a accepté de nous conter pour l'Estran ce parcours d'un siècle ou plutôt de le survoler, car à tout relater, un livre entier de plusieurs centaines de pages ne suffirait pas...

Yvon Tareau

Né le 6 avril 1910 à Kernizan, ferme de quelques dix hectares dans le quartier de Larvor, exploitée par ses parents Yves Tareau et Marie-Jeanne née Cossec, Yvon vient de franchir le cap des 100 ans. Aîné de huit enfants (4 frères : Jacques, Vincent, Mathieu et Joseph, et 3 sœurs : Marie-Jeanne, Tudyne et Alice), Yvon se souvient, comme si c'était hier, d'évènements bien lointains. Ainsi, dit-il, «à la déclaration de la guerre14-18, j'avais 4 ans et j'étais juché sur le talus à Kernizan. Je tenais la main de la bonne de la ferme et j'ai vu passer un groupe avec tambour et clairon annonçant la triste nouvelle et entendu les cloches sonner dans toutes les communes aux alentours». Quatre ans plus tard il assistera au même spectacle, mais là, dit-il, «c'était, drapeau en tête, pour fêter la victoire dans tout le quartier de Larvor».

Une jeunesse studieuse à l'école et à la ferme

A 6 ans, comme les autres enfants de son âge, Yvon prend le chemin de l'école de Penanprat avec pour seul bagage le parler breton. Ce sera Monsieur Thomas qui l'initiera au français, ce qui ne lui posera pas de problème particulier. «J'avais, dit-il, une prédilection pour la géographie et l'histoire», deux matières qui le conduiront, la retraite venue, à adhérer à la société archéologique du Finistère à laquelle il a collaboré pour répertorier notamment le patrimoine loctudiste. De sa période scolaire jusqu'en 1924, date de ses 14 ans, il garde un excellent souvenir même s'il avoue avoir été recalé au certificat d'études lors du premier passage, «mais comme toute la classe», précise-t-il. Petit incident de parcours, car après un redoublement, il décrochera, haut la main, le précieux sésame.

L'école finie, Yvon va alors endosser le costume de paysan à la ferme familiale. S'occupant tout particulièrement des vaches qu'il mène paître au Ster, il participe aussi aux travaux des champs. «Au tout début, j'ai même travaillé avec des bœufs, à deux côte à côte. Ils étaient très puissants particulièrement pour tirer la charrue, mais je préférais travailler avec les chevaux qui avaient une cadence plus élevée.»

Le militaire, côté paix

6 ans de travaux à la ferme et le voilà conscrit, à 20 ans, pour un service national qu'il effectue à l'Ecole Militaire à Paris dans le 1er régiment des dragons portés. Promu rapidement brigadier, il devient instructeur. Mais, dit-il, «ce dont je me souviens le plus de ce service militaire de un an, c'est d'avoir obtenu mon permis de conduire qui me sera très utile par la suite et d'avoir pu admirer l'exposition coloniale qui s'est déroulée à Paris durant toute l'année 1930. C'était magique !»

Le militaire, côté guerre

De retour à la vie civile, Yvon reprend son travail à la ferme jusqu'à sa mobilisation et son départ en 1939 pour une guerre qu'il qualifiera de «leurre» au début des hostilités. «En effet, on nous faisait croire, dit-il, que les allemands n'avaient pas de réserves, qu'ils n'étaient pas bien équipés et même que leurs blindés étaient «transperçables» comme du carton et bien d'autres choses plus enfantines». Mais la vérité était toute autre… Laissons Yvon raconter cet épisode face à l'armée allemande, ainsi que sa dure période de captivité :

«Après être montés vers le Nord, puis avoir franchi la frontière belge en direction de la Hollande, nous sommes pris dans une nasse par l'armée allemande qui avait envahi la Belgique. C'est alors, à la mi-mai 1940, le début du repli vers la France, avec la vision apocalyptique de voitures et de raffineries en feu, de chevaux en débâcle, d'une armée française désemparée, d'officiers surexcités… Ainsi, sous le bombardement des avions allemands, je demande au lieutenant : «Mais où sont les avions français ? Il me répond sèchement : Taisez-vous, brigadier, vous allez démoraliser le peloton !»

Arrivé à la fin mai dans un Dunkerque en feu, sous les bombardements allemands, Yvon parvient à trouver place sur un grand navire hollandais, «l'Antwerk», en partance pour l'Angleterre. «Nous étions plusieurs milliers à bord et nous pensions échapper à l'ennemi, quand tout à coup, une bombe atteint le bateau». Nouvel émoi. «Je me souviens, poursuit Yvon, de la demande d'un de mes compagnons. Désemparé, il me dit : Tareau, tu sais ta prière ? Oui, lui ai-je répondu. Alors, il m'a supplié : Dis un peu pour moi aussi…»

«Tant bien que mal, nous arrivons enfin à prendre place sur un bateau écossais qui avait réussi à accoster près de notre navire en perdition et nous voila direction

l'Angleterre. Notre séjour anglais sera de courte durée. En effet, le 6 juin 1940, nous réembarquons à Plymouth à destination de Cherbourg. Aussitôt arrivés, nous sommes dirigés vers Evreux pour prendre position devant les allemands. Mais là encore, le combat est bien inégal. A titre d'exemple, les plates formes allemandes de tir étaient véhiculées par tracteurs alors que les françaises étaient toujours portées à dos d'hommes comme en 1918 ! Du coup, même après avoir pris deux ou trois positions à l'ennemi, nous sommes faits prisonniers à Senonches en Eure-et-Loir, le 16 juin 1940.»

«Après nous avoir fait croire que nous n'irions pas en Allemagne, «parce que ceci, parce que cela», nous embarquons à Cambrai, entassés dans des wagons fermés avec des barbelés, en direction de l'Allemagne. Après deux jours et deux nuits, nous descendons à Görlitz et sommes aussitôt conduits dans un stalag situé à sept kilomètres environ de là et où se trouvaient quelques 1 600 prisonniers.»

Sa vie de prisonnier sera une succession de déplacements tant en sites qu'en activités : à Seifferdorff, près de la frontière tchèque, pour construire une autoroute devant passer par Prague jusqu'à la Hongrie, puis vers la Russie. A Leipzig, dans une fonderie après un bref passage comme conducteur de tracteur dans une ferme de quelques 450 hectares. «Oui, précise Yvon, j'ai eu cette activité parce que j'avais mon permis de conduire. Mais ça n'a duré que quelques mois, le propriétaire de la ferme ayant été contraint d'employer des prisonniers Serbes. Du coup, je suis affecté à l'usine de lignite qui dépendait du camp. J'y suis resté jusqu'en août 1943, moment où j'ai bénéficié à mon tour d'une permission de quinze jours, ce qui était octroyé par roulement aux prisonniers. Comme de nombreux autres compagnons, j'en ai profité pour rentrer au pays. Ce sera la clandestinité m'obligeant à me terrer et à demeurer toujours sur mes gardes pendant un an… jusqu'en août 1944».

De nouvelles vies

A la fin de la guerre, Yvon exploite seul avec son épouse et ses enfants la ferme de Kernizan, ses parents ayant rejoint une autre exploitation à la Forêt-Fouesnant. Après 11 ans d'exploitation en polyculture et quelque maraîchage, notamment la culture de poireaux, Yvon se tourne vers d'autres activités. Ainsi, à partir de 1956, il devient marin sur «l'Orion» de Jean Riou, puis sur «l'Aldebaran» de Marcel Mariel et Jos Lay, pratiquant la pêche au Nord en hiver et le thon dans le golfe de Gascogne en été. Après cette grande pêche au large, il se tourne vers la pêche côtière jusqu'à ses 60 ans en 1970. Ensuite, il devient tour à tour, gardien assermenté au manoir de Lestrediagat chez les Gouvello de la Porte à Tréffiagat, puis employé communal dans cette même commune avant de s'adonner à l'une de ses grandes passions, l'archéologie, auprès d'autres passionnés tels que Monsieur Cailleau, Pierre-Jean Berrou et un autre loctudiste, Gustave Jourdren.

Bien entouré par sa famille et toujours bon pied bon œil, Yvon réside à la maison de retraite de Pen-Allé où il apprécie la qualité de service de l'ensemble du personnel. «Je regrette seulement de ne plus pouvoir aller faire un tour avec ma voiture, comme je l'ai fait jusqu'à mes 92 ans. Mon autre grand regret aussi, est de voir partir bon nombre d'amis. A la question de savoir quel était, dans une vie si intense son meilleur souvenir, il a spontanément répondu : la naissance de Tual, mon arrière-petit-fils».

Yvon, Merci pour cette interview et bonne continuation sur la longue route de la vie.

Yvon et son arrière-petit-fils Tual, un an. «Presque un siècle les sépare»

100 ans, ça se fête !

Le 6 avril dernier, la maison de retraite de Pen-Allé était en fête pour les 100 ans d'Yvon Tareau, l'un de ses pensionnaires. Entouré des membres de sa famille, Yvon a partagé un copieux «merenn-vihan» avec les élus loctudistes, représentés par Joël Piété, maire et Marie-Ange Buannic, adjointe aux affaires sociales, ainsi qu'avec de nombreux autres invités sans oublier les résidents et le personnel de la maison de retraite.

C'est avec une émotion certaine qu'Yvon a dévoilé les nombreux cadeaux qui lui ont été offerts, au nombre desquels un fac-similé de son acte de naissance rédigé par l'officier public de l'état-civil. Petite anecdote : il a été établi en présence de deux témoins, un tailleur d'habits et un sabotier dont l'un n'a pu apposer sa signature sur le document qui comporte du coup la mention «excepté, ne le sachant faire».

Bon pied, bon œil, Yvon a été très entouré pour fêter son siècle !

Compter en Breton

2ème partie

DR

a) «Ur gwenneg» (un sou)

Confronté, dès son élection, à un empire romain sur le déclin et un système monétaire où les espèces se dépréciaient constamment tout au long d'un 3ème siècle marqué par une instabilité politique et une anarchie militaire sans précédents, là où régnait jusqu' alors l'«Ordre romain», Constantin Ier, dit le Grand, résolut d'y faire face. Vers l'an 311, il procéda à une dévaluation de la monnaie d'or en créant une nouvelle monnaie, le «Solidus» (solide, stable), mot issu de l'indo-européen commun «solwo» (entier, tout d'une pièce, plein, complet).

Après la disparition de l'emprise romaine sur la Gaule, le «Solidus» continua à circuler chez les Francs sous ce nom qui, par la suite, se transforma au fil des siècles en «sol» puis «sou». Cette dernière appellation du Bas-Empire est à l'origine du breton «ar saout» qui se traduit par les «bovins» ou le «bétail», mais désigne plutôt les «vaches» du troupeau, lesquelles, avant l'apparition des espèces monétaires et donc depuis un lointain passé, faisaient l'objet de trocs. En vannetais, le mot «sou» se traduisait par «saut».

En ce qui concerne la Bretagne et à partir des Vème ou VIème siècles, les récents immigrés venus de Grande-Bretagne ne frappaient pas monnaie et après avoir adopté tout d'abord les «tiers de sous» en or émis dans l'Est de la Bretagne par les Francs, ils emploieront au cours du IXème siècle une nouvelle monnaie carolingienne en argent inspirée du monnayage romain, le denier. Le «gwenneg», en tant que tel, inaugure vers l'an mil la naissance de la monnaie bretonne et vaut alors douze deniers, conversion de compte qui, au cours des siècles à venir ne changera pas, quel que soit le matériau utilisé (argent, cuivre, alliages).

Rappel : La monnaie de compte servait à exprimer les sommes d'argent qu'on réglait en monnaie réelle. Alors que cette dernière a continuellement varié, le système de monnaie de compte, bien au contraire, est toujours demeuré fixe et immuable, comportant une échelle rigoureusement établie : la livre a toujours été de vingt sous (gwenneg) et le sou toujours de douze deniers.

Cette pièce de couleur claire, voire blanchâtre, doit son nom au radical «gwenn» (blanc). Par contre, dans le Pays de Vannes, plus infiltré de français, on dit généralement «blank».

Quelques exemples de conversion des valeurs

- «eur gwennek» (un sou). Pluriel : «gwenneien»
- «he wennek» (son sou) «he wenneien» (ses sous)
- «daou wennek » (deux sous). Le «gw» devient «w» en vertu de la mutation.
- «pevar gwennek» (quatre sous)
- «pevar real» (vingt sous)
- «c'hwec'h real» (trente sous)
- «nao real hag ur gwenneg» (quarante-six sous)
- «daouzeg real» ou «ur skoed» (soixante sous)

Nota :

On ne compte guère par sou que jusqu'au nombre dix-neuf (naontek gwenneg) et ensuite, quand il s'agit de valeurs intermédiaires : vingt et un sous = eur gwennek warn' ugent.

Par ailleurs, la livre, le sou et le denier Parisis (de Paris) étaient d'un quart plus forts que la monnaie habituelle (Tournois).

Anecdotes :

«pemp gwenneg», surnom de la caille, du temps ou, assez courante, on en trouvait sur les marchés.

«Clovis 1er (Vème siècle) épousant Clothilde, nièce de Gondebaud, roi des Burgondes, lui fit offrir un sol et un denier par son ambassadeur…» Coutume conservée dans le Médoc.

Banque de France contre Galoche bigoudène :

Aux alentours de 1938, les pièces d'un gwenneg (cinq centimes) appellées «moneiz rouz» (bigaille), furent retirées de la circulation. Dans le «Cheval d'orgueil», P.J. Hélias décrit la perplexité et la grogne de la population à l'annonce de cette disparition.

DR

Un Solidus

Pièces éditées pour la venue d'Anne de Bretagne à Lyon

DR

Leur enlever l'habituel «lipar» qui surmonte la galoche en bois (ar pilgoz) et puis quoi encore ! Ce fût une période de déprime. La Banque de France, impavide, ne se souciait guère de cette crise monétaire affectant la bigoudènie et mettant en cause une tradition plus que centenaire.

En 1870, pendant le siège de Paris par les Prussiens, les mobiles (militaires) bretons (bigoudens ?) avaient mis à la mode «…ce fameux jeu de galoche», ouvert à tous et très connu place du Château-d'Eau. Cf : «Contes du Lundi», chapitre «L'enfant espion», Ed. 1873. Alphonse Daudet.

Pour vous détendre, essayez de traduire (entendu à Plomeur) : «Ar goutel-se ne dal ket c'hwec'h real» :

«Hennez n'oa ket ur gwenneg stag deus e reor pa oa dimezet …» Bravo-o-o-o

b) «Liard» (un liard)

Le liard est une ancienne pièce de cuivre, originaire du Dauphiné et introduite en France sous le régne de Louis XI dans la série de nos monnaies royales. Valant trois «diner» soit le quart d'un «gwenneg», il s'agissait plutôt là d'une monnaie de compte d'usage accessoire que d'une monnaie réelle par ailleurs peu utilisée en Bretagne.

c) «Ur diner» (un denier)

Le mot «denier» vient du latin «denarius», monnaie romaine en argent à base dix (système décimal), d'où le nom de cette pièce qui apparaît en 211 avant JC.

Commentaires :

Le petit dernier de la liste (cf : tableau), ou comme on le dit si bien en breton : «ar bidoc'hig» (dernier et plus petit cochon de la portée !). Nos cousins gallois diraient : «Last but not least» (le dernier mais non le moindre). Monnaie chargée de symboles et bien que dévaluée une première fois en l'an 170 avant JC, elle demeure, toujours vivace, avec des hauts et des bas, jusqu'au XIXème siècle.

Ne pas confondre avec les valeurs suivantes :

- Le «Denier du culte», institué au lendemain de la séparation Eglise-Etat et se traduisant par une contribution non quantifiée, versée au clergé par ses fidèles.
- Le «Denier de Saint-Pierre» (Diner sant per), sorte d'imposition papale, fixée par le Vatican.
- Le «Denier à Dieu», petite pièce d'argent destinée ordinairement à faire une aumône. C'était aussi une contribution payée autrefois par certaines corporations et confréries. Ainsi les orfèvres payaient un denier pour chaque marchandise vendue afin de pouvoir donner à «dîner», le jour de Pâques, aux prisonniers et aux malades des «Hôtel-Dieu» : de là le nom de «denier à Dieu». Autre emploi (XIXème et XXème siècles) : quand, à la campagne, on «gageait» un domestique, la coutume voulait

DR

qu'on lui donne une pièce dite «denier à Dieu». Dans un «livre de raison», tenu par un cultivateur tourangeau, on peut lire le texte suivant : «22 juin 1849 : j'ai loué pour Grand garçon (mevel braz) Chenet, du village de Pray, pour la somme de cent cinquante deux francs jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, à condition de lui faire un charroi (un tour de bois) chez lui à Pray et en outre cinq francs de «denier à Dieu» qu'il a reçus. Le même système se pratiquait en Bretagne lors d'«assemblées» ou de «réunions campagnardes annuelles» (gouël mikaël) pour se mettre d'accord sur les gages et autres conditions entre maîtres et futurs domestiques.

La «Grande pêche» à Terre-Neuve et en Islande

Avant le départ en campagne (six mois sur place), les Islandais comme les Terre-Neuvas recevaient le «denier à Dieu» ou «avance perdue», donné de la main à la main lors du recrutement soit, aux alentours de 1919, de 1 000 à 2 000 F pour un capitaine et jusqu'à 400 F pour un matelot.

Une avance sur salaire (Rôle d'équipage) leur était également versée lors de la revue d'armement.

Le «Denier de Dieu» (El dinero de Dios)

Bien que profondément chrétiens, les basques espagnols n'hésitaient pas, «business is business» (les affaires sont les affaires), à mélanger le sacré et le profane. En l'an 1490, dans le triangle Bretagne (Nantes), Bilbao et sa rivale Burgos, la Communauté des marchands de Bilbao imposait à son profit et quels que soient les chargements des navires bretons, particulièrement visés, le versement d'un «Dinero de Dios» fixé par leurs soins, au grand dam des armateurs bretons. Ces derniers durent, par ailleurs, sous peine d'une amende de 5 000 maravedis, affréter des navires locaux. A cette époque, commerce oblige, toutes les monnaies, qu'elles soient françaises ou autres, étaient facilement convertibles et acceptées dans la plupart des ports de l'Europe, préfigurant en quelque sorte notre «euro», avec ses deux barres horizontales, symboles de stabilité !

Ports de pêche et droits seigneuriaux

Puisque nous parlons marine, reportons nous au 29 septembre 1732, date d'un aveu rendu par Jean-Christophe d'Hernothon, Baron de Pont-l'Abbé. Le document reprend à l'identique et pratiquement mot à mot d'autres aveux bien plus anciens comme, par exemple, ceux du 29 mars 1480, rendus par Pierre du Pont, puis reconduits par sa veuve Hélène de Rohan le 11 novembre 1494. Seule la partie «Droits de pêcherie et de sécherie» sera rapidement traitée dans cet article. Les obligations des pêcheurs opérant sur le littoral bigouden dépendant de la baronnie, soit dans les faits la majeure partie de nos côtes, sont clairement énoncées.

L'année était partagée en deux saisons de pêche : l'une de Pâques à la Saint Jean-Baptiste (24 juin), et l'autre de la Saint Jean à la Saint Michel (29 septembre). La pêche demeurait libre les six autres mois de l'année.

En bref, «chaque homme pêcheur» devait, pour la première saison, payer 45 sols-monnaie et chaque «Varrant» (propriétaire du bateau et souvent pêcheur) 25 sols supplémentaires, s'il était marié ou veuf. Le «Varrant» célibataire n'était pas soumis à ce dernier droit. Pour la seconde saison «est dû la moitié seulement des sommes ci-dessus».

Pour résumer, on prendra le cas d'un «Varrant marié et pêcheur». Il payait ses deux droits de «Varrer» et pêcher puis sécher ses filets et/ou les poissons, cent cinq sous par an (45 + 25) + 35 (70:2).

Les marins de Loctudy et de l'Ile-Tudy voulant pêcher autour de l'Ile-Chevalier et y sécher leurs engins ainsi que, de temps à autre, leurs prises, sur des «terres vagues» improprement appelées «communs» ou parfois, comme ici, sur une grève, considérée comme «sécherie» de la baronnie, devaient payer un droit supplémentaire de huit deniers, dû par le bateau.

Nota : La distinction entre l'homme marié ou veuf et le célibataire se retrouve ailleurs comme, par exemple, à Pluguffan, fief de l'évêque : «…devaient deux œufs dans chaque maison où il y a des gens mariés, un œuf de chaque veuf ou veuve et rien pour les célibataires». Heureuse époque !

On termine par une anecdote pour soirées parfois tristounettes : (Archives du Morbihan, série E..) : Dans le registre des BMS de la paroisse de Locmaria en Belle-Isle en Mer (Enez Querveur), on peut lire rajouté de la main de messire C.Iliaquer, recteur de 1654 à 1704 : «Le Comte de Cornouaille… en cette île, il y avait une si grande multitude de connins (lapins) que, par des années (certaines années), on chargeait huit à dix navires (aux alentours de dix tonnes ?) et ceux qui les enlevaient, laissaient les peaux et n'emportaient que la chair qu'ils salaient, et on vendait chaque peau un denier…» Une façon comme une autre de souligner le peu de valeur du denier qui depuis sa naissance se rapetissait (dévaluait) régulièrement. Les lapins, terreur des marins car tenus pour responsables de nombreux naufrages suite aux boulimiques grignotements des coques par cette sorte de «rat» comme disent les britanniques. Cette «Bête de l'Apocalypse vomie par les enfers et surgie des entrailles de la terre» racontaient les anciens de la «marine en bois» qui, en plus des poules embarquaient ces monstres fugueurs à bord de leurs grands voiliers : Terre-neuvas, baleiniers et autres langoustiers. Curieusement appelé zebro ou «an durskun» en Bretagne car son véritable nom est «imprononçable» à bord des bateaux, on retrouve le même quadrupède dans une lointaine «Baie du Morbihan», aux Iles Kerguelen (bien breton tout ça) et la même non utilisation de son nom. Dans les missions polaires, on l'appelle le «blo» (Bête à Longues Oreilles), la «langouste des prairies» (sic), allusion à l'Ile Saint-Paul assez proche et qui, dans les années soixante grouillait littéralement de ces crustacés, mais aussi, tout simplement, «l'Animal». Aussi «fadasses» que les «zebros» des Glenan et donc sans intérêt, cette race nuisible, heureusement régulée par des milliers de chats carnivores (oisillons en sus), tout aussi nuisibles, cette espèce, donc, était accusée de même que dans nos régions de toutes sortes de maux par les baleiniers Norvégiens et Américains mais aussi par les résidents de l'Archipel : naufrages, disparition du trèfle local (sehna) et du légendaire chou des Kerguelen qui en 1775, sauva du scorbut l'expédition du capitaine James Cook.

d) Monnaies de nécessité

Grande Guerre (1914-1918) et petite monnaie

Les jetons d'aluminium (cerclage) et de celluloïd renfermant un timbre poste, émis à la fin de la Grande Guerre font partie de ce que l'on appelle les «monnaies de nécessité». Elles furent frappées à l'occasion d'évènements extraordinaires : guerres, sièges de villes (monnaies obsidionales), révolutions… Le nom de l'organisme qui les avait émises était imprimé sur la partie métallique (sertissage). Les plus courantes valaient cinq, dix, vingt-cinq et cinquante centimes. Certains industriels, comme en Bretagne, émettaient des jetons avec un timbre de dix centimes représentant la semeuse, comme la conserverie de poissons «Gargantua» de Lorient (archives du Morbihan). Il s'agit peut-être là des dernières monnaies pouvant être considérées comme bretonnes.

e) Echanges Bretagne - Espagne

L'«Escudo» correspond à notre «Skoed» (Ecu).

La «Peseta» peut être considérée comme valant une livre.

Un «Real» (Royal en espagnol) était le quart d'une peseta.

Le «Maravedis» (de l'arabe Murabit), dernier de la série, n'était rien d'autre qu'une piécette négligeable nécessitant trente quatre unités pour valoir un Real. Une monnaie «bouche-trou» en somme, à l'égal de son pendant français, le denier…

Anecdote

Origine de l'expression «ne pas avoir un radis» : Pendant la guerre d'Espagne (1808), la solde des troupes napoléoniennes d'occupation était souvent versée en monnaie locale. Il arrivait bien sûr à ces braves militaires de ne pas avoir un «maravedis» en poche et comme ce terme n'évoquait pas grand-chose chez nos soldats, ils eurent vite fait de le déformer en « mauvais radis », d'autant que cette monnaie avait une fâcheuse tendance à se dévaluer.

Conclusion

Conseil d'ami : Ecoutez, notez, parlez même si au départ votre breton paraît plutôt tenir de l'Iroquois… Jetez vous à l'eau, quoi ! (bretonisme)

Histoire Locale et Patrimoine
Jacques Mariel

Sources :
Remerciements à D. Cariou, M. le Roy et X. le Cossec.
Auteurs consultés : Dom le Pelletier, Troude, Le Gonidec, G de Rostrenen, Falc'hun, Coativy…
Archives du Finistère et du Morbihan etc…
Erratum : Estran N°47 : page 31, lire «Deux cents livres : c'hwec'h skoed ha tri-ugent hag eizh real»

Les Bretons et le service des armes

2ème partie

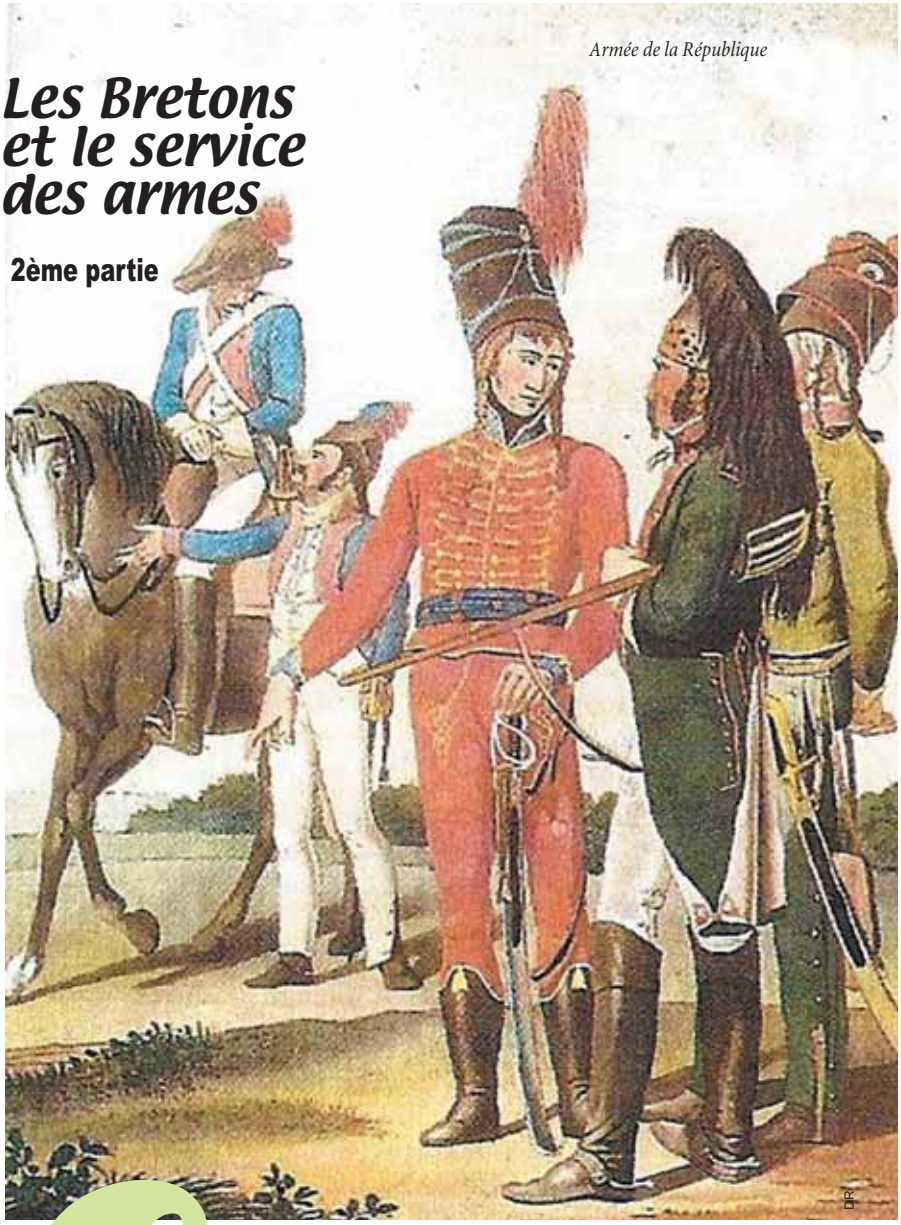

Armée de la République

La Révolution de 1789 s'est traduite par un changement profond de régime en France. La conséquence a été une modification radicale des structures de l'Etat et notamment de l'organisation des armées. L'objet de cet article est de retracer les modes de recrutement qui ont été appliqués de 1789 à 1905, année de l'instauration de la conscription (service militaire obligatoire et universel).

Période de 1789 à 1815

(Monarchie constitutionnelle, Première République, Directoire, Consulat, Premier Empire)

Le système des milices provinciales qui frappait essentiellement les roturiers fit l'objet de nombreuses critiques formulées dans les cahiers de doléances. Aussi l'Assemblée Constituante eut-elle à débattre des modalités du recrutement militaire. Deux thèses s'affrontèrent opposant les adeptes de l'armée citoyenne, partisans de la conscription et ceux qui étaient favorables au volontariat. Il s'agissait essentiellement de fournir des hommes destinés à appuyer les troupes de ligne. Or, si les Bretons acceptaient de se mobiliser pour défendre leurs terres et leurs côtes, ils répugnaient à faire le coup de feu aux frontières. Dans cette optique furent constituées dès 1789 des gardes nationales bourgeoises chargées de maintenir l'ordre et de défendre le Nouveau Régime. Ainsi à Pont-l'Abbé fut créée une telle structure composée de trois compagnies de cent hommes. Lorsque la menace de conflits se fit sentir, l'assemblée décida de faire appel à des volontaires issus de la garde nationale. Ce sont ces hommes qui aux cris de «Vive la Nation» gagnèrent la bataille de Valmy le 20 septembre 1792 contre les Prussiens et les Autrichiens.

Soldat des troupes de ligne

En effet, globalement la Révolution, en raison des réformes égalitaires, fut bien acceptée en Finistère dont les premiers administrateurs étaient modérés et fédéralistes. C'est pour cela que de nombreux Finistériens dont sept Loctudistes se rendirent à Paris en juillet 1790 pour la Fête de la Fédération.

Mais la poursuite des guerres et la nécessité de combler les pertes au combat, amenèrent la convention jacobine à décider en 1793 la levée en masse de 300 000 hommes en déclarant «la patrie en danger». A défaut d'un nombre suffisant de volontaires, les communes devaient désigner, par tirage au sort, les requis qui toutefois pouvaient se faire remplacer. Mais cette mesure qui s'ajoutait à la constitution civile du clergé (contestée dans les paroisses) et aux abus des bourgeois acquéreurs de biens nationaux, rencontra de fortes oppositions en Bretagne. Une gwerz (chanson populaire) «Galvadenn au 300 000 soudarded», conçue après la publication du décret traduit bien, comme le fait toujours le répertoire oral traditionnel, l'état d'esprit des hommes requis : «Servir la Nation est une chose désagréable, le cœur des Bretons est plein de chagrin». Il n'est pas étonnant que le rejet de cette mesure ait donné lieu à de véritables rebellions comme aux environs de Saint-Pol-de-Léon (évènement connu sous le nom de la Bataille de Kerguidu).

A Loctudy toutefois, il n'y eut pas de désordre lors du tirage au sort qui eut lieu dans l'église le 1er mai 1793 sous la surveillance de René Arnoult, commissaire du district. Trois citoyens qui avaient tiré un numéro noir sur 58 bulletins présentés furent retenus. L'un d'entre eux, utilisant la possibilité de rachat se fit remplacer, moyennant finances, par un patriote «qui trouvait bon et favorable de porter les armes pour la défense de la République».

Par ailleurs furent constituées deux compagnies de dix hommes «garde-côtes» sous le commandement de René Kerguiffinan, également désigné comme commissaire aux secours des guerriers. Leur mission consistait à faire face à toute tentative de débarquement de l'ennemi héréditaire anglais mais aussi à empêcher le départ des nobles et prêtres réfractaires en émigration. Ainsi une alerte qui eut lieu à Pen-ar-Veur le 14 septembre 1792, nécessita l'intervention de la garde nationale de Pont-l'Abbé. Le manoir de la Forêt, où résidait l'épouse de Nicolas de Boisguehennec, officier d'infanterie émigré, fit l'objet d'une constante surveillance. En effet, en 1792 les officiers nobles de Loctudy, comme Ange le Gentil de Rosmorduc de Kerazan et Jean-Marie de Penfentenyo rejoignirent l'armée des princes. L'encadrement des vaisseaux

de la République fut perturbé et nécessita la mise en place d'officiers provenant de la marine marchande.

Les besoins en hommes ne cessant de grandir du fait de la poursuite des guerres, la conscription, c'est-à-dire l'inscription d'une classe d'âge sur une liste des hommes âgés de 20 ans et reconnus aptes par un conseil de révision, fut instituée en 1798. Cette loi permit de lever plus tard les 400 000 hommes qui servirent dans les armées du Consultat et de l'Empire. Dans ce cadre, un Loctudiste qui appartint en tant que chasseur à pied, à la garde impériale, obtint en récompense de ses bons et loyaux services, en 1806 une solde de retraite de 225 francs.

La durée du service était de cinq ans et les pertes au combat étant lourdes, la conscription quoique égalitaire dans son principe devint impopulaire à la fin du Premier Empire. Cela n'empêcha pas plus tard l'émergence de la légende de la Grande Armée popularisée par des chansons populaires.

Période de 1815 à 1870

(Monarchies Constitutionnelles de Louis XVIII et Louis-Philippe, Seconde République, Second Empire)

Le départ des conscrits

Dans la charte qu'il octroya en 1814, le roi Louis XVIII, tenant compte de cette réticence, supprima la conscription mais institua une mesure qui dans les faits s'y apparentait (loi du 10 mars 1818). Dans chaque commune, les hommes âgés de 20 ans, aptes physiquement et ne bénéficiant pas de dispenses tiraient au sort. S'ils tombaient sur un mauvais numéro, ils servaient de 6 à 8 ans. Mais ils pouvaient se faire remplacer, moyennant payement avant leur incorporation ou pendant leur présence sous les drapeaux.

Maintenu jusqu'en 1908, ce système est à l'origine de traditions populaires qui ont fait l'objet de développements inattendus dans l'ouvrage «Breiz Izel ou vie des Bretons d'Armorique» d'Alexandre Bouet, illustré par Olivier Perrin. Pour éviter un mauvais sort, le jour fatal du tirage, Corentin le jeune paysan «s'y rendit les poches pleines, sans qu'il le sût, de préservatifs (sic) et de talismans que, dans ses terreurs si tendrement superstitieuses, avait de toutes parts réunis sa mère». Il tira un mauvais numéro, effectua son temps et retrouva sa promise à son retour au pays.

Par contre le conscrit qui était marié avant son départ et qui ne donnait plus de nouvelles à sa famille risquait d'être considéré comme mort et remplacé comme époux. Une telle mésaventure donna lieu à la complainte bigoudenne «An intanvez daou bried» La veuve aux deux époux, chanson recueillie à Loctudy en 1970.

Pendant cette période, la commune fournit également son lot d'engagés dont le caporal Jean-Pierre le Palud qui servit dans l'armée de Napoléon III de 1860 à 1866 pendant les campagnes d'Algérie et du Mexique. Il suivit l'exemple de Jean-Marie Deguinet dont le livre «Mémoires d'un paysan breton» a connu un franc succès.

Période de 1870 à 1905

(Fin du Second Empire, Troisième République)

Mobiles bretons en 1870

Chaque commune devant fournir une escouade, plusieurs loctudistes prirent part à la guerre de 1870. Ils s'entraînaient au combat sur la place de l'église, sous les yeux étonnés et amusés des gamins de l'école en maniant à défaut de fusil, de solides bâtons (penn-baz). Ils participèrent pour certains aux échauffourées du front de l'est dont Gravelotte ou aux combats de la Loire. Le séjour au camp de Conlie (près du Mans) a fortement marqué les 50 000 Bretons qui y croupirent dans la boue, dans l'armée auxiliaire de Bretagne, sous le gouvernement de la Défense Nationale (Gambetta). Ils appelèrent ce lieu, de sinistre mémoire, du nom de «Kerfank» (la ferme de la boue).

En 1872 fut institué un service universel de cinq ans qui n'était pas égalitaire puisque sélectif. Ceux qui tiraient un mauvais numéro étaient incorporés pour cinq ans, ceux qui tiraient un bon numéro et les titulaires de certains diplômes ne faisaient qu'un an de service. C'est dans ce cadre que Joseph Toulemont fut appelé en 1898. Il a rédigé un carnet de route qui comporte des annotations intéressantes. A Quimper, il a perçu un billet de logement pour passer la nuit chez un particulier de Locmaria. Ce dernier préféra lui donner deux francs plutôt que le loger. Il a quitté son pays «non sans verser une larme amère». Il est émerveillé par la découverte de Paris. Avec ses compatriotes bretons, la plupart illettrés, «par notre costume nous excitions la curiosité des compagnons de chambrée» au camp de Chalon. Il connut alors, pendant deux ans, la vie militaire faite de manœuvres, de revues, de corvées.

L'Inscription maritime ayant été crée en 1795 en remplacement du système des classes, les marins pêcheurs de la Cale et les marins goémoniers de Larvor furent soumis à ce régime. De ce fait, ils furent astreints à des périodes sur les bateaux de la Marine Nationale. Loctudy compta également des engagés dans l'infanterie coloniale dont un régiment était stationné à Brest. Ils participèrent aux conquêtes coloniales du 19ème siècle, tel Jean-Noël le Prince, mort à Orléansville (Algérie) le 14 août 1870.

Une des conséquences du développement du service militaire pendant le 19ème siècle fut inéluctablement l'ouverture sur le monde des conscrits et engagés bretons. Si les marins étaient habitués aux grands voyages, les terriens restaient, sauf en cas d'émigration suite au manque de travail sur place, confinés à leur coin de pays. Les nombreuses chansons de conscrits comme «Kan Soudarded Breiz-Izel» (1889) sont de précieux témoignages de leurs réactions d'hommes du terroir confrontés à des expériences nouvelles.

Mais la rivalité franco-allemande qui émergeait, amena les Etats-majors à envisager la perspective d'une future guerre européenne impliquant des armées de masse et à proposer en 1905 au gouvernement l'instauration du service militaire obligatoire et universel.

Sources
Identiques à celles figurant sous l'article précédent dans l'Estran 47 et :
- La Révolution à Pont-l'Abbé par Alain le Signor. livre du Club Diderot.
- Registres de délibérations du Conseil Municipal de Loctudy de 1790 à 1905.
- Histoire des maires de Loctudy parue dans l'Estran du numéro 22 au numéro 39.
Remerciements à Jacques de Laubrière et à Pierre Keraël qui ont fourni des informations à partir de leurs archives familiales.

Un soldat

Un marin

NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Atelier de retouche

A 30 ans, après un CAP et BEP de couture complétés par une belle expérience professionnelle, ***Sylvie Wauters*** a créé au début de l'année son atelier de couture au 13 rue de Kernizan, près de l'école de Larvor. Elle effectue de nombreuses prestations de couture telles que la pose de fermetures, les ourlets ou le changement de doublure.

L'atelier est ouvert du lundi au vendredi inclus, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Téléphone : 02 98 87 45 20 ou 06 07 56 39 01.

Entretien de jardins

Après avoir fait ses armes chez un paysagiste de la région, ***Raphaël Deston*** a créé en mars dernier son entreprise d'entretien de jardins. Il propose à ses clients les traditionnelles tailles de haies, tontes de pelouses ou débroussaillages mais aussi la conception et réalisation complète du jardin, accordant ses clients avec leurs jardins. «Pour les personnes qui ne disposent pas de beaucoup de temps libre, je propose par exemple des solutions qui simplifient l'entretien et le désherbage» précise t-il.

Raphaël est joignable au 06 62 10 79 59 du lundi au samedi inclus.

LA RECETTE

Le gâteau breton de Berthe

L'Estran propose à ses lecteurs une nouvelle rubrique «gastronomie» qui permettra de partager des recettes locales. Dans ce numéro, Berthe nous livre sa recette du gâteau Breton.

Ingrédients :
500 gr de farine, 375 gr de beurre salé, 250 gr de sucre, une pincée de sel, sept jaunes d'œuf (six pour le gâteau et un pour le dorer), un paquet de sucre vanillé et cinq centilitres de rhum (facultatif).

Faire ramollir le beurre. Mettre la farine en fontaine, y mettre le beurre ajouter les six jaunes d'œuf un à un. Ajouter le sucre, le sel et le rhum éventuellement. Malaxer jusqu'à l'obtention d'une pâte ni molle ni dure. Beurrer et fariner un moule en terre ou en verre. Y abaisser la pâte sur 3,5 à 4 cm. Dorer à l'œuf et faire des croisillons à la fourchette. Faire cuire sur 160° (le beurre ne doit pas bouillir) pendant une petite heure, prolonger si nécessaire.

Ce gâteau se sert traditionnellement au café c'est-à-dire l'après midi, vers quatre heures.

Cette rubrique attend vos contributions à déposer à la Maison des Associations, 9 rue de Poulpeye ou par mail : maisonassociation.loctudy@wanadoo.fr

Notes de lecture

S'il est un ouvrage qui permet d'appréhender, sous tous ses aspects, l'histoire de notre région et également celle de la France, c'est bien le livre «Histoire de la Bretagne et des Bretons» de Joël Cornette, publié par les éditions du Seuil. L'auteur, originaire de Brest, professeur agrégé d'histoire y retrace avec objectivité le cheminement à travers les siècles, d'un pays qui a conservé son authenticité. Il évoque la période ducale, la province de l'ancien régime, l'épisode de la Révolution durant laquelle les élus bretons (à l'origine du Club des Jacobins) jouèrent un rôle primordial ; la place occupée aujourd'hui dans la France et l'Europe par la Bretagne. Comme l'écrit avec justesse dans sa critique André Burguière, l'auteur «a su déboulonner les mythes qui empêchent la complexité des changements, a donné un nouveau souffle à l'histoire régionale, qui rend au parcours de la Bretagne, sa vraie couleur et son génie...»

LOCTUDY PRATIQUE

ETE

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
(02 98 87 80 58)
Le mercredi sur toute la commune

Sacs jaunes : Le mercredi sur toute la commune

CONTENEURS SPECIALISES
En centre ville et divers quartiers, verre, journaux. Les piles électriques sont à déposer en mairie, dans les commerces ou dans les déchetteries.

DECHETTERIES
Municipale, à Kéruno seulement les déchets de jardin, lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Dépôt de tous autres matériaux selon horaires variables :

Combrit	02 98 51 31 42
Plobannalec	02 98 82 26 76
Plomeur	02 98 82 10 33

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE PLOBANNALEC
Du lundi au vendredi,
de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
le samedi,
de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Les déchets verts et encombrants ne sont plus ramassés, sauf cas particuliers dans le cadre de l'aide sociale. (inscription en mairie)

Dons du sang

Chaque jour en Bretagne, 500 dons sont nécessaires pour couvrir les besoins en sang. Le lundi 5 juillet et le mardi 3 août de 8 h 30 à 12 h 30, les délégués loctudistes de l'EFS (Etablissement Français du Sang) organisent une collecte au Centre Culturel LAC.

Pour recevoir l'Estran par voie postale ou si vous avez changé d'adresse, nous vous remercions de vous adresser à :

Maison des associations,
9 rue de Poulpeye 29750 LOCTUDY.
Tél. 02.98.87.91.44.

maisonassociation.loctudy@wanadoo.fr

Par ailleurs, la revue municipale est téléchargeable sur www.loctudy.fr

Nouveau

Pour les mal-voyants, elle est disponible en version audio sur cd à la médiathèque ou sur le site de la commune.

L'ÉTAT CIVIL 2010

BIENVENUE À...

30.01.2010	Alice ACQUITTER
04.02.2010	Marceau RONARC'H
02.03.2010	Madalen LE GUIRRIEC
26.03.2010	Lou ROLLAND
27.03.2010	Lilly LE GOïC

FÉLICITATIONS À...

24.04.2010	Frédéric SIMON et Catherine TURNER

SOUVENIRS DE...

06.01.2010	Yves CADIOU époux PAILLARD - 74 ans
08.01.2010	Jean CARIOU époux LEPAGE - 86 ans
16.01.2010	Jacqueline BIGER épouse DUPUIS - 58 ans
28.01.2010	Odile DANIEL épouse VOLANT - 76 ans
06.02.2010	Yvette GLOAGUEN veuve MORVAN - 89 ans
09.02.2010	Pierre BÉCHENNEC époux TIRILLY - 77 ans
10.02.2010	Robert LE BELLEC - 88 ans
12.02.2010	Brigitte RICHARD épouse LE GUILLOU - 58 ans
13.02.2010	Jean Louis KERVÉVAN époux DANTEC - 76 ans
22.02.2010	Roger TANNIOU époux MOURRAIN - 71 ans
05.03.2010	Jean Pierre LE MARC époux LE BOËNNEC - 61 ans
10.03.2010	Alexandre LE GALL époux GUILLERM - 86 ans
27.03.2010	Laurent BERNARD veuf LE CORRE - 83 ans
30.03.2010	René D'HERVÉ époux HÉDER - 102 ans
01.04.2010	Jeanne SALAÜN épouse JOURDAIN - 78 ans
05.04.2010	Corentine (Lucie) DURAND - 98 ans
08.04.2010	Patrick GUIZIOU - 63 ans
13.04.2010	Jean-Michel GUÉGUEN - 41 ans
15.04.2010	Roland DESSEAUX époux LEMAY - 86 ans
20.04.2010	Norbert MENGUY veuf TANGUY - 87 ans
20.04.2010	Marie-Jeanne LE GALL épouse LE REUN - 82 ans
28.04.2010	André PIERRE époux KAM - 94 ans
28.04.2010	Lucienne BALDI épouse VOITURIEZ - 73 ans

LOCTUDY ART & CULTURE

SAMEDI 5 JUIN
JOURNEE DES ATELIERS CREATIFS
Les différents ateliers du Centre Culturel, tels que le picot, le filet ainsi que l'aquarelle... Viendront exposer leurs oeuvres.
10H00 12H00 - 14H00 18H00
ENTREE GRATUITE

DIMANCHE 13 JUIN
SALON PUCES DE L'ART
Une trentaine d'artistes vous donnent rendez-vous pour cette journée afin de vous présenter leurs créations
10H00 - 18H00
ENTREE GRATUITE

SAMEDI 26 JUIN
THEATRE PAR LA TROUPE DU L.A.C
théâtre par la troupe du L.A.C
L'ATELIER :
Dans un petit coin de Paris entre 1945 et 1952, dans un atelier de confection, on coud, on pique, on taille... On rit, on pleure, on râle... On tente comme on peut d'oublier les années noires, de retrouver la joie de vivre et d'espérer en l'avenir. Et Monsieur Léon a fort à faire entre les coups de gueules, les coups de blues et les fous rires de ses couturières aux personnalités fortes et touchantes!
De fil en aiguille, les liens se tissent, les amitiés et les antipathies aussi, forcément. Une pièce qui taille sur mesure un portrait de l'immédiat après-guerre. Tranches de vie, instants volés... Huit années se déroulent au rythme des machines à coudre.
20H30
TARIFS : PLEIN : 8€
REDUIT : 6€
MOINS DE 12 ANS : 5€

SAMEDI 3 JUILLET
SOIREE ROCK DE RUE
Soirée dansante ouverte au public
Débutants ou initiés venez partager sur la piste de danse les classiques du rock
à partir de 21H00
TARIFS : PLEIN : 7€
REDUIT : 5€

SAMEDI 17, DIMANCHE 18, LUNDI 19 JUILLET
SALON DE L'ART
Durant trois jours le Centre Culturel LAC vous présentera différents peintres qui viendront exposer leurs œuvres
10H00 - 18H00
ENTREE GRATUITE

DR

SAMEDI 7, DIMANCHE 8 AOUT
SALON ART ET TERROIR
Un salon qui vous proposera de l'artisanat d'art ainsi que différents produits du terroir
A ne pas manquer pour les gourmands!!!
artisanat d'art et produits locaux
ENTREE GRATUITE

SAMEDI 4 SEPTEMBRE
PORTES OUVERTES
CENTRE CULTUREL L.A.C
9H00 à 18H00
ENTREE GRATUITE

SAMEDI 11 SEPTEMBRE
Scène ouverte
Théâtre par la compagnie les Ames Animées de St-YVI
LA FEMME JETABLE
DE RICARDO MONTSERRAT
La femme jetable, c'est Lorette. Brutalement licenciée d'un hypermarché après 23 ans de bons et loyaux services, pour une faute qu'elle n'a pas commise. A mesure qu'elle roule dans la nuit, elle revit la colère de sa mère qui serrait les cuisses pour ne pas qu'elle sorte, les insultes du chef, la révolte de son mari, militant syndical. Harcelée par ces personnages, Lorette crie sa rage: « J'ai joué le jeu. J'ai appris les trois S: Sourire, Sonnerie, Satisfait; les trois Z : Zéro attente client, Zéro rupture, Zéro papier au sol. Des vrais chiens de garde. J'ai courbé le dos ça été pire, ils m'ont sauté à la gorge »
20h30

SAMEDI 2 OCTOBRE
ARNAUD COSSON
HUMORISTE
Ce jeune Breton à un penchant pour l'auto dérision. Dans son show original, drôle et habilement structuré, il incarne des personnages que l'on n'a pas trop l'habitude de voir. Une boulangère cucul-la-praline, un braqueur de banque timide et benêt, un formateur de CRS, un agent drogué du Ministère de la Santé....
Arnaud COSSON a les mimiques, les tics et le jeu adéquats pour ciseler au scalpel ses personnages, sans mauvais goût ni vulgarité.
En bonus, le petit COSSON se transforme, guitare à la main, en un nouveau BRASSENS friand d'humour et de galéjade.
20H30

Loctudy ar mor

www.loctudy.fr

LA DEMOISELLE DE LOCTUDY®

Imprimé sur PEFC (Papier issu de forêts à gestion durable)